



SERVICE DES EAUX

RAPPORT ANNUEL 2020

sur le prix et la qualité
des services publics de l'eau potable,
de l'assainissement collectif et non collectif



www.rlv.eu

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

5 mail Jost Pasquier - 63200 RIOM

04 73 67 11 00 - contact@rlv.eu



SOMMAIRE

LE MOT DU VICE-PRESIDENT	3
SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	4
LES FAIT MARQUANTS 2020.....	5
LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021.....	6
SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	7
1. Synthèse des principaux indicateurs du service	9
2. Les caractéristiques générales du service.....	10
III. Présentation du territoire desservi	10
IV. Les modes de gestion.....	14
3. Les caractéristiques techniques du service.....	16
I. Les données usagers	16
II. Ressources et production.....	17
III. Distribution - Réseau.....	20
IV. Qualité de l'eau	27
V. Service aux abonnés.....	29
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	33
1. Synthèse des principaux indicateurs du service	35
2. Les caractéristiques générales du service.....	36
I. Présentation du territoire desservi	36
II. Les modes de gestion.....	39
3. Les caractéristiques techniques du service.....	41
I. Les données usagers	41
II. Collecte des eaux usées	44
III. Traitement des eaux usées	54
IV. Production de boues	57
V. Service aux usagers	58

PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	63
1. Modalité de tarification	65
I. Part Communautaire (eau potable et assainissement collectif, toutes communes)	65
II. Part délégataire (eau potable et assainissement collectif si délégation de service public)	66
III. Redevances Agence de l'Eau	67
IV. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).....	67
2. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif	68
I. Le prix de l'eau potable [D102.0]	68
II. Répartition du prix de l'eau potable par commune au 1 ^{er} janvier 2021	68
III. Le prix de l'assainissement collectif [D204.0]	69
IV. Répartition du prix de l'assainissement collectif par commune au 1 ^{er} janvier 2021.....	70
V. Tarif moyen pondéré de l'eau potable et de l'assainissement collectif	71
VI. Tarifs par commune (en € TTC/m ³)	72
3. État de la dette.....	73
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	75
1. Les caractéristiques générales du service.....	77
I. Présentation du territoire desservi	77
II. Les modes de gestion.....	79
2. Les caractéristiques techniques du service.....	81
3. Les tarifs du service d'assainissement non collectif	83
GLOSSAIRE.....	85
I. Service de l'eau potable	85
II. Service de l'assainissement collectif	87
III. Service de l'assainissement non collectif	89
ANNEXES – DONNEES DETAILLEES PAR COMMUNE.....	90

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Le rapport est établi à partir de données tirées des rapports annuels des Délégués ainsi que de données et informations propres à la Collectivité et le site de l'observatoire de l'eau de l'Agence de l'eau

Il comporte les indicateurs réglementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service. La définition des indicateurs les plus techniques est rappelée dans un glossaire situé en fin de rapport.

Ces indicateurs sont identifiés dans le texte du rapport par le n° d'ordre au sein du glossaire

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

LE MOT DU VICE-PRESIDENT



Au 1^{er} janvier 2020, alors que les enjeux autour de la préservation de la ressource en eau sont au cœur des préoccupations, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans devient compétente en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines, en lieu et place de ses communes membres.

La crise sanitaire qui a émergé cette même année, a par ailleurs accentué l'enjeu pour les équipes du nouveau service RLV Eaux et pour nos exploitants, de garantir la production et la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées. L'eau apparaît dès lors comme une ressource vitale et fragile. Elle est un enjeu environnemental et économique pour notre agglomération, dont la dynamique de croissance est importante.

Les statistiques, présentées dans ce premier Rapport sur le Prix et la Qualité du Service, démontrent un niveau de performance des services hétérogène sur notre territoire avec des marges de progrès pour les prochaines années.

Après une année 2020 principalement axée sur la structuration de la gouvernance et des services, la poursuite des travaux, RLV portera ses efforts en 2021 sur l'amélioration d'un important patrimoine technique et industriel que les communes lui ont transféré.

Il est de notre responsabilité d'assurer la performance de ces services. La gestion de ces compétences, qui mobilise des moyens humains, techniques, juridiques et financiers importants, se révèle ainsi essentielle à l'échelle communautaire

Patrice GAUTHIER

Vice-Président délégué à l'eau et à l'assainissement

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Service de l'eau potable

- ✓ 18 434 abonnés répartis sur 9 communes où RLV est autorité organisatrice
- ✓ 3 029 590 m³ mis en distribution
- ✓ Rendement global sur l'ensemble du périmètre de 73,7 %
- ✓ 13,3 km de réseaux renouvelés sur les 5 dernières années (2016-2020) soit un taux de renouvellement de 0,85 %

Service de l'assainissement collectif

- ✓ 26 188 abonnés répartis sur 23 communes où RLV est autorité organisatrice
- ✓ 3,3 millions de m³ d'eaux usées traitées
- ✓ 30 stations de traitement des eaux usées
- ✓ 5 stations de traitement des eaux usées de capacité nominale supérieure à 2 000 EH avec un taux de conformité à 100 % au regard de l'application de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)
- ✓ 1 068 tonnes de matières sèches (TMS) de boues évacuées
- ✓ 40 km de réseaux curés en 2020 soit 8 % du linéaire de réseaux total
- ✓ 6,2 km de réseaux d'eaux usées renouvelés en 2020

Service de l'assainissement non collectif

- ✓ 1 061 installations individuelles de traitement des eaux domestiques
- ✓ Taux de conformité à 91 %

Le prix de l'eau et son évolution

Décomposition d'une facture type (eau potable et assainissement collectif) sur la base des consommations de 120 m³/an (référence INSEE), selon les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2021 :

Service public de production et de distribution d'eau potable			
	2020	2021	Évolution
<i>Part communautaire</i>	143,6	143,6	0,00%
<i>Part délégataire</i>	34,32	34,49	0,50%
<i>Part Agence de l'Eau</i>	27,6	27,6	0,00%
<i>TVA (5,5 %)</i>	11,3	11,31	0,09%
<i>Total eau potable (€ TTC)</i>	216,82	217	0,08%
Total eau potable (€ TTC/m³)	1,81	1,81	0,00%

Service public d'assainissement collectif			
	2020	2021	Évolution
<i>Part communautaire</i>	101,23	101,23	0,00%
<i>Part délégataire</i>	64,98	69,8	7,42%
<i>Part Agence de l'Eau</i>	18	18	0,00%
<i>TVA (10 %)</i>	18,42	18,9	2,61%
<i>Total assainissement (€ TTC)</i>	202,62	207,92	2,62%
Total assainissement (€ TTC/m³)	1,69	1,73	2,37%

Pour les 9 communes où RLV est compétente en eau et en assainissement collectif, le prix total de l'eau du m³ au 1^{er} janvier 2021 est de **3,37 €TTC/m³**.

LES FAIT MARQUANTS 2020

L'année 2020 marque le transfert au 1^{er} janvier des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines à RLV.

Les élus et les services ont œuvré durant cette année à la structuration du Service des Eaux de RLV dans un contexte pandémique inédit. Aussi, un plan de continuité des services d'eau potable et d'assainissement a-t-il été mis en place afin de garantir la continuité de service aux usagers.

Malgré ce contexte de crise sanitaire, les travaux de renouvellement et de modernisation des ouvrages programmés par les autorités organisatrices compétentes en 2019 ont été poursuivis, avec notamment la refonte de la filière de traitement des boues d'épuration de la station de Riom, ouvrage clé du service d'assainissement de RLV.

La mutualisation des moyens à l'échelle communautaire a facilité la gestion de crise telle que le transfert des boues de la station d'épuration de Chanat-la-Mouteyre vers la station de Riom dans le respect des prescriptions Gestion des boues d'épuration en période COVID.

Le territoire fut également frappé par un nouvel épisode de sécheresse. Moins marqué que celui de 2019, il a malgré tout requis l'attention des équipes opérationnelles notamment des communes de Charbonnières-les-Varennnes, Pulvérières et Volvic. Afin de répondre à l'enjeu quantitatif sur ce secteur, RLV a immédiatement complété l'étude diagnostic du service d'eau potable de Charbonnières-les-Varennnes en l'élargissant aux interconnexions existantes avec ses 2 communes voisines et en installant des équipements de mesures pour améliorer à terme la performance hydraulique des ouvrages.

Les services ont par ailleurs débuté l'harmonisation des contrats d'exploitation avec son partenaire principal, la Société Publique Locale SEMERAP. Ainsi, un unique contrat pour l'exploitation du service public d'assainissement non collectif a été conclu pour 12 des 17 communes du territoire concernées. Les usagers bénéficient ainsi d'un niveau de service identique et optimisé.

Enfin, les élus ont acté la reconduction à l'identique en 2020 et 2021 des redevances eau et assainissement tels qu'approuvés par les autorités organisatrices compétentes fin 2019, tout en préconisant une expertise des tarifs pouvant mener à une révision à court terme.

LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

La structuration de ces nouvelles compétences se poursuivra en 2021 dans un souci d'amélioration de la connaissance du patrimoine transféré.

Une étude diagnostic de ce patrimoine sera lancée à l'échelle de RLV pour aboutir à horizon 2024 à des schémas directeurs globalisés sur chacune des compétences. L'agglomération disposera alors d'un programme de travaux hiérarchisés pour les dix années à venir. Le programme de travaux de l'année 2021 se fera dans la continuité de l'année précédente en en coordination avec la programmation des travaux de voirie des communes.

Les modalités d'exploitation seront également au cœur de cette nouvelle année avec le lancement de 3 études structurantes :

- ✓ Un audit technique de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement en régie ;
- ✓ Une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le suivi et l'audit des contrats d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement ;
- ✓ Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des futurs modes de gestion des services d'eau potable et d'assainissement, y compris l'assistance à la mise en œuvre des modes de gestion retenus par les élus.

Enfin, RLV engagera une assistance à maîtrise d'ouvrage visant à accompagner la collectivité dans sa stratégie tarifaire, sur une étape transitoire de cohérence tarifaire, avant d'entamer la démarche réglementaire de convergence tarifaire d'ici 10 à 15 ans.



SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

1. Synthèse des principaux indicateurs du service

2. Les caractéristiques générales du service

- I. Présentation du territoire desservi
- II. Les modes de gestion

3. Les caractéristiques techniques du service

- I. Les données des usagers
- II. Ressources et production
- III. Distribution – Réseau
- IV. Qualité de l'eau
- V. Service aux abonnés

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021



1. Synthèse des principaux indicateurs du service

Indicateurs	2019	2020
Estimation de la population desservie [D101.0]	38 540	38 639
Nombre d'abonnés du service d'eau potable	18 311	18 434
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]	77.2 %	76.5 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B]	84/120	58/120
Linéaire des réseaux (en m)	380 721	423 932
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [P107.2]	Non calculable	0,85 %
Rendement [P104.3]	75,7 %	73,7 %
Indice linéaire de pertes (m ³ /km/jour) [P106.3]	5,9	5,7
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour) [P105.3]	6,8	6,4
Qualité de l'eau - Paramètres biologiques [P101.1]	100 %	100 %
Qualité de l'eau - Paramètres physico-chimiques [P102.1]	97 %	99 %
Taux de réclamations [P155.1]	2,8 ‰	2,3 ‰
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1]	2,3 ‰	1,5 ‰

2. Les caractéristiques générales du service

I. Présentation du territoire desservi

Depuis le 1^{er} janvier 2020, en application des dispositions de l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans est compétente, à titre obligatoire, en lieu et place de ses communes membres, en « eau potable ».

Le service public d'eau potable de Riom Limagne et Volcans recouvre plusieurs activités notamment celles décrites à l'article L.2224-7 du CGCT :

- la production, qui comprend le prélèvement de l'eau au milieu naturel et le traitement destiné à la rendre potable ;
- la distribution de l'eau aux abonnés ;
- la gestion des services liés aux abonnés (facturation, traitement des demandes).

Hormis sur le territoire des communes où l'exercice de la compétence eau potable a été transféré à un syndicat, Riom Limagne et Volcans exerce la compétence « eau potable » sur le territoire de neuf de ses communes membres (*Figure 1*) à savoir :

- Chanat-la-Mouteyre ;
- Charbonnières-les-Varennes ;
- Châtel-Guyon (hors Saint-Hippolyte) ;
- Malauzat pour le hameau de Saint-Genest-l'Enfant ;
- Marsat ;
- Mozac ;
- Pulvérières ;
- Riom ;
- Volvic.

La compétence eau potable sur le reste du territoire est exercée par les syndicats ci-dessous :

- Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la Basse-Limagne (SIAEP Basse Limagne) : Chavaroux, Entraigues, Les Martres-d’Artière, Lussat, Malintrat, Saint-Ignat, Saint-Laure, Sayat et Surat.
- Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Riom (SIAEP Plaine de Riom) : Chambaron-sur-Morge, Chappes, Châtel-Guyon pour le hameau de Saint-Hippolyte et Rochepradière, Clerlande, Ennezat, Enval, Le Cheix-sur-Morge, Malauzat (hors Saint-Genest-l’Enfant), les Martres-sur-Morge, Ménétrol, Pessat-Villeneuve, Saint-Beauzire, Saint-Bonnet-près-Riom et Varennes-sur-Morge.
- Syndicat Mixte Sioule et Morge (SM Sioule et Morge) : Saint-Ours-les-Roches.

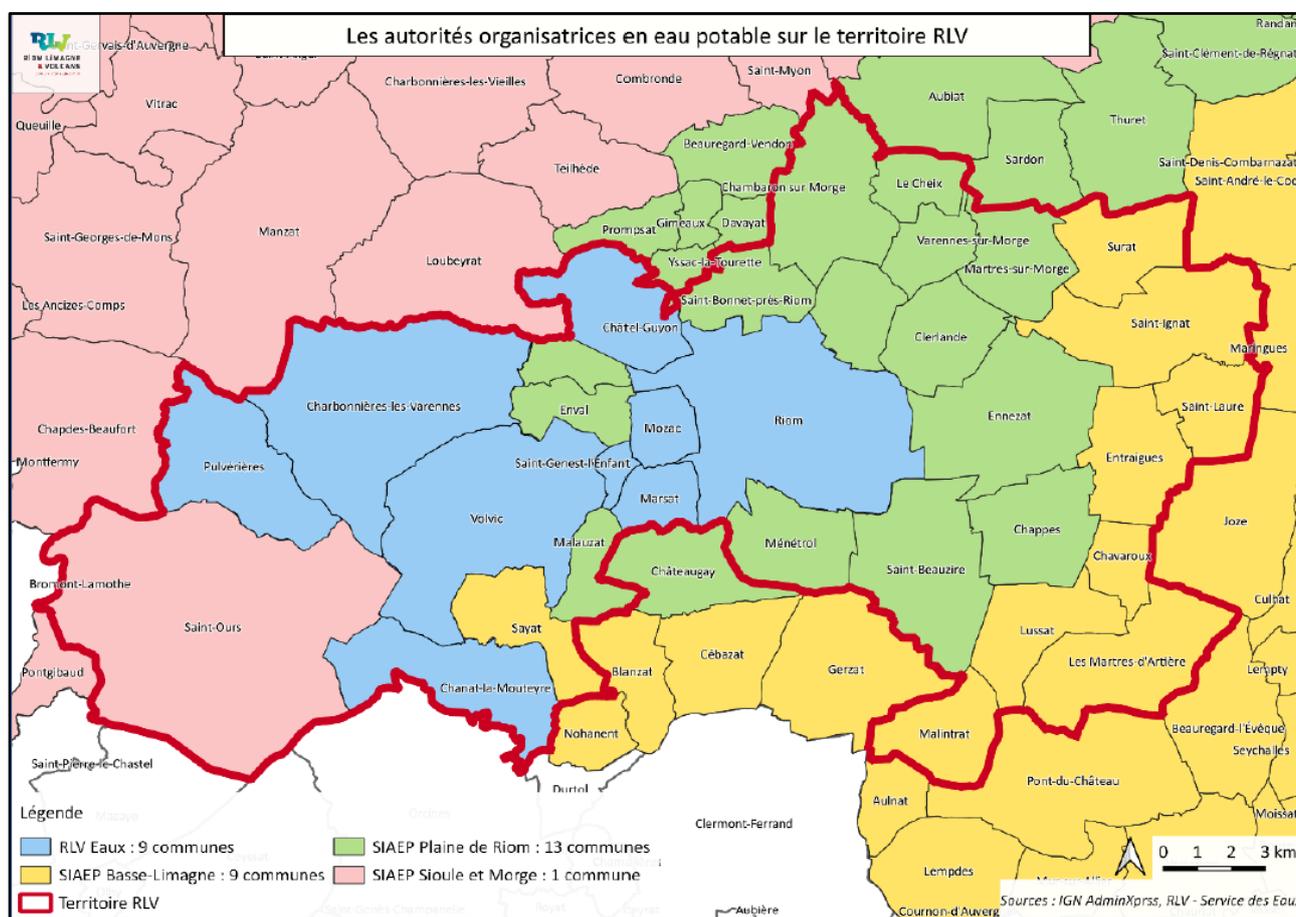


Figure 1 - Carte de l'organisation de la compétence eau potable sur le territoire de RLV

Le périmètre pour lequel RLV est autorité organisatrice en eau potable peut être regroupé dans 3 services (Figure 2) :

- « Service Bas » : Châtel-Guyon, Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant), Marsat, Mozac, Riom et Volvic Bas ;
- « Service Haut » : Charbonnières-les-Varennes, Pulvérières et Volvic Haut¹ ;
- « Service Sud » : Chanat-la-Mouteyre.

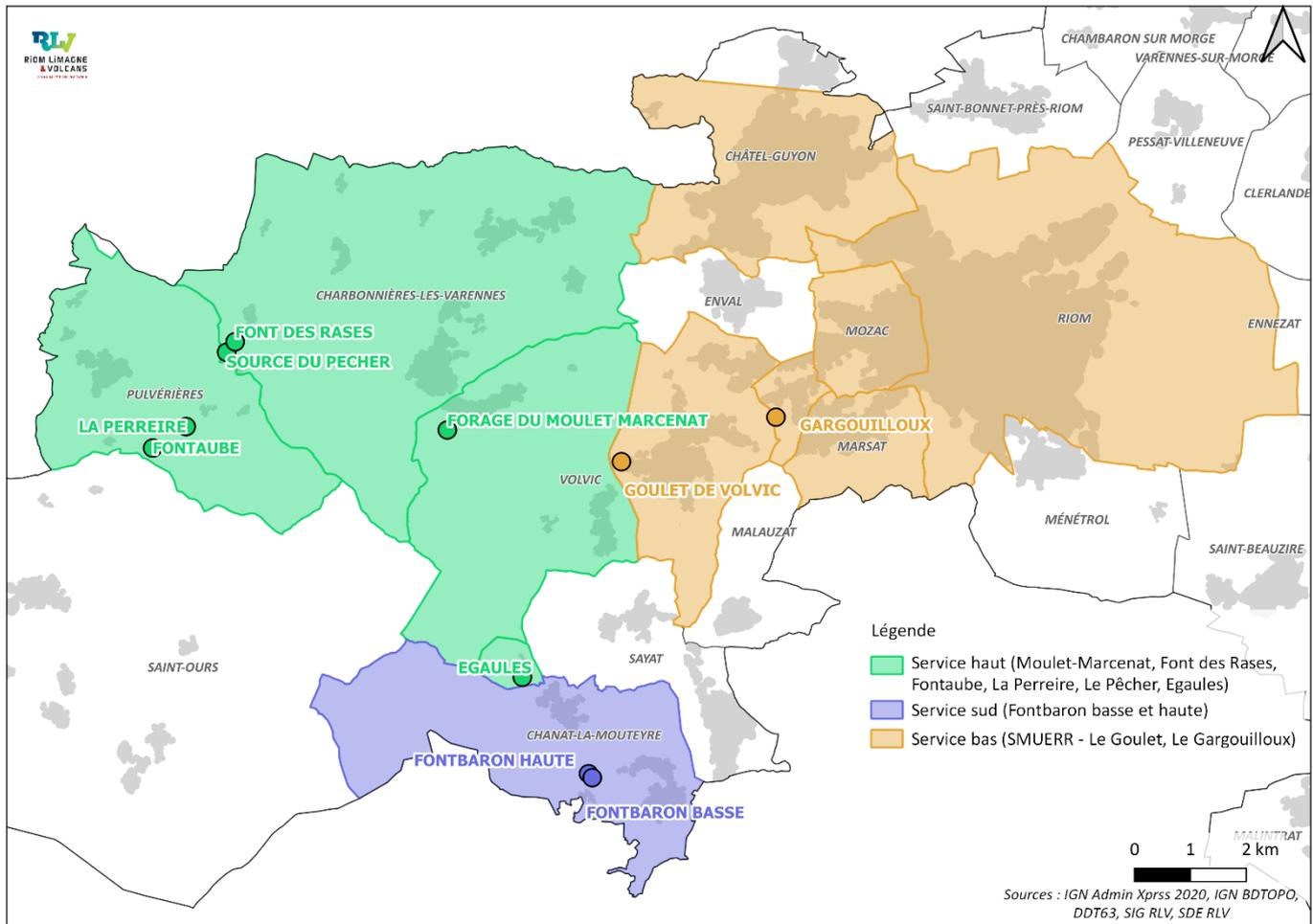


Figure 2 - Contour des services d'eau potable

Approvisionnement en eau

L'approvisionnement en eau sur le territoire de RLV (Figure 3) est assuré par les entités organisatrices, ci-dessous :

- ✓ RLV ;
- ✓ Clermont Auvergne Métropole (CAM) ;
- ✓ SIAEP Basse Limagne ;
- ✓ SIAEP Plaine de Riom ;
- ✓ SM Sioule et Morge.

¹ La production de Volvic Egaules est incluse dans le périmètre de Volvic Haut.

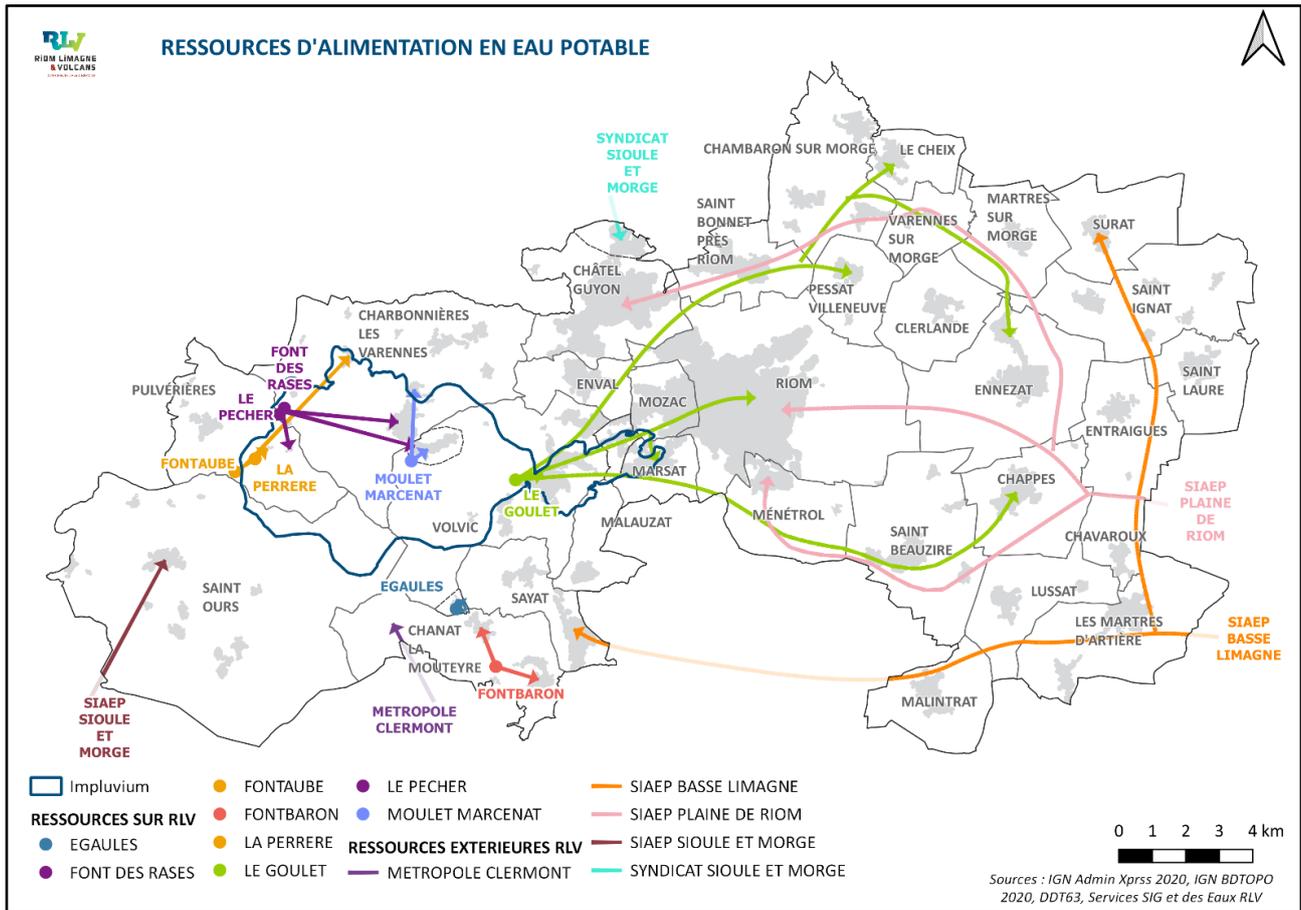


Figure 3 - Ressources d'alimentation en eau potable sur le territoire de RLV

II. Les modes de gestion

Considérant l'exercice 2020, plusieurs modes de gestion (Figure 4) du service public d'eau potable coexistent sur le territoire des 9 communes :

- la régie directe sur le territoire de 5 communes : Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes, Châtel-Guyon, Pulvérières et Volvic ;
- la régie avec marchés de prestation de services (MPS) sur le territoire d'une commune : Malauzat Hameau de Saint-Genest-l'Enfant ;
- la délégation de service public (DSP) sur le territoire de 3 communes : Marsat, Mozac et Riom.

Pour les territoires où le service public d'eau potable est en délégation ou en régie avec marchés de prestation de services, il n'y a qu'un seul titulaire/délégataire, comme l'indique le tableau ci-dessous, qui précise également les échéances de chaque contrat.

Tableau 1 - Modes de gestion en eau potable sur le territoire de RLV

	Type	Titulaire/Délégataire	Échéance contrat
Chanat-la-Mouteyre	Régie directe	/	/
Charbonnières-les-Varennes	Régie directe	/	/
Châtel-Guyon	Régie directe	/	/
Marsat	DSP	Semerap	30/04/2028
Saint-Genest-l'Enfant (Malauzat)	Régie MPS	Semerap	31/12/2022
Mozac	DSP	Semerap	31/12/2022
Pulvérières	Régie directe	/	/
Riom	DSP	Semerap	31/12/2022
Volvic	Régie directe	/	/

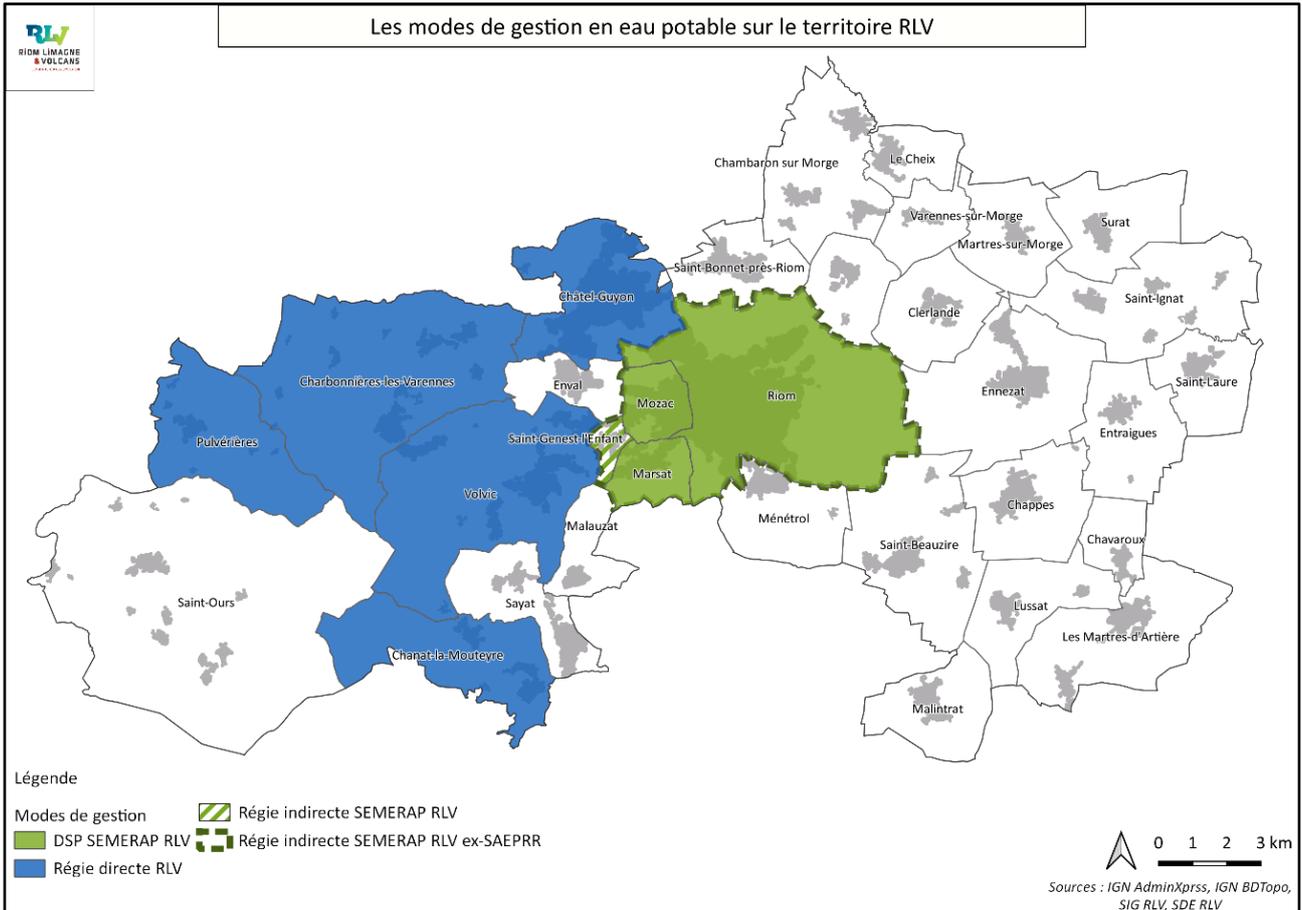


Figure 4 - Modes de gestion en eau potable sur le territoire de RLV



3. Les caractéristiques techniques du service

I. Les données usagers

Estimation de la population desservie [D101.0]

Les données par commune figurent en annexe (Page 91).

	2019	2020
Service Bas	34 072	34 184
Service Haut	3 534	3 514
Service Sud	934	941
TOTAL	38 540	38 639

La population estimée desservie est de 38 639 habitants.

Les abonnés du service d'eau potable

Les données par commune figurent en annexe (Page 91).

	2019	2020
Service Bas	16 017*	16 094
Service Haut	1 845	1 883
Service Sud	449	457
Nombre d'abonnés total	18 311	18 434

*En l'absence de la donnée 2019 de Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant), le nombre d'abonnés de 2020 est retenu.

En 2020, le nombre d'abonnés du service public d'eau potable est de 18 434. L'évolution du nombre d'abonnés entre 2019 et 2020 est égale à 0,7 %. Cette évolution est régulière entre les communes.

II. Ressources et production

Ouvrages de production

Au total, le service de l'eau potable dispose de :

- 10 captages/forages ;
- 1 station de traitement.

<i>Service Haut</i>			
<i>Communes approvisionnées</i>	<i>Source / captages</i>	<i>Localisation</i>	<i>Capacité de production</i>
Charbonnières-les-Vareennes Pulvérières Volvic (Haut)	Captage du Font de Rases	Grelière (Charbonnières-les-Vareennes)	Production entre 160 000 m ³ et 200 000 m ³ par an sur les six dernières années
	Captage du Pêcher	Les Pécheix (Charbonnières-les-Vareennes)	
	Captage de Fontaube	Pulvérières	Estimation de 10 000 m ³ /an
	Captage de Chazelles (Hors Service)	Pulvérières	
	Captage de Perrère	Pulvérières	
Volvic (Egales)	Captage Egales	Route de Chanat, Egales (Volvic)	Production entre 80 000 m ³ et 130 000 m ³ sur les quatre dernières années
Volvic (Haut) Charbonnières-les-Vareennes	Forage Moulet Marcenat	Allée de la forêt, Moulet Marcenat (Volvic)	
<i>Communes concernées</i>	<i>Station de traitement</i>	<i>Localisation</i>	<i>Capacité nominale</i>
Charbonnières-les-Vareennes Pulvérières Volvic (Haut)	Station de traitement de l'eau (Reminéralisation et traitement de l'arsenic)	Grelière (Charbonnières-les-Vareennes)	36 m ³ /h

Débits autorisés de prélèvement :

- Charbonnières-les-Vareennes : 3L/s pour les captages du Font de Rases et du Pêcher.
- Pulvérières : 55 L/min pour le captage de Perrère et 67,5 L/min pour le captage de Fontaube.
- Volvic : 1,11 L/s pour le captage d'Egales et 11,11 L/s pour le forage de Moulet Marcenat.

<i>Service Sud</i>			
<i>Communes approvisionnées</i>	<i>Source / captages</i>	<i>Localisation</i>	<i>Capacité de production</i>
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	<i>Captage de Fontbaron Basse</i>	<i>Font Baron Basse (Chanat-la-Mouteyre)</i>	<i>Production entre 17 000 m³ et 37 000 m³ sur les trois dernières années</i>
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	<i>Captage de Fontbaron Haute</i>	<i>Font Baron Haute (Chanat-la-Mouteyre)</i>	

Débits autorisés de prélèvement :

- Chanat-la-Mouteyre : 210 L/min pour les captages de Fontbaron Haute, Fontbaron Basse et Coulis. Le captage de Coulis est hors périmètre RLV.

<i>Service Bas</i>			
<i>Communes approvisionnées</i>	<i>Source / captages</i>	<i>Localisation</i>	<i>Capacité de production</i>
<i>Châtel-Guyon St-Genest-l'Enfant (Malauzat) Marsat Mozac Riom Volvic (Bas)</i>	<i>Goulet de Volvic*</i>	<i>Volvic</i>	<i>Estimation entre 4 500 000 et 5 000 000 m³/an</i>
<i>Mozac Riom</i>	<i>Gargouilloux</i>	<i>Malauzat</i>	<i>Production entre 140 000 m³ et 170 000 m³ sur les trois dernières années</i>

*Les droits d'eau du captage syndical du Goulet de Volvic (SMUERR) sont précisés ci-dessous :

- Commune de Volvic : 18 L/s
- Commune de Châtel-Guyon : 33 L/s
- SIAEP Plaine de Riom : 46 L/s
- Communes de Malauzat St Genest-l'Enfant, Marsat, Mozac, Riom : 70 L/s

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]

Les données par source figurent en annexe (Page 92).

L'ensemble des points de prélèvement d'eau destinés à la production d'eau potable pour la consommation humaine doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral et de mesures de protection. Cela passe par la définition de périmètres de protection dits immédiats, rapprochés et éloignés au sein desquels sont définies des mesures particulières.

La valeur des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau (dont le barème est donné dans le glossaire) est détaillée ci-après :

	2019	2020
Service Bas	77,9 %	77,5 %
Service Haut *	69,6 %	68,6 %
Service Sud	80,0 %	80,0 %

* Une partie du volume produit à Pulvérières en 2019 n'est pas connue à cause d'un compteur hors service et le volume produit à Pulvérières en 2020 est estimé selon les calculs indiqués dans la section « Volumes ».

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue agréé rendu ;
- 50 % : dossier d'enquête publique déposé en préfecture ;
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En 2020, l'indice pondéré par le volume produit par chaque ressource du périmètre total est de 77.5 %. La seule ressource qui présente un indice inférieur à 60 % est le captage de Gargouilloux qui est privé (40 %).

III. Distribution - Réseau

Ouvrages de distribution

La liste des ouvrages de distribution figure en annexe (Page 93).

Au total, le service dispose de :

- 21 réservoirs de stockage, pour une capacité totale de stockage de 15 780 m³ ;
- 6 stations de pompage.

Linéaire de réseaux

Les données par commune figurent en annexe (Page 94).

La longueur totale des réseaux de distribution d'eau potable, hors branchements, est la suivante :

En mètres		2019	2020
Service Bas	Réseau de distribution	264 875	271 346
	Réseau de transport	36 443	39 770
Service Haut	Réseau de distribution	63 403	90 954
	Réseau de transport	0	0
Service Sud	Réseau de distribution	16 000	21 861
	Réseau de transport	0	0
TOTAL		380 721	423 932

Au total en 2020, on recense 424 km de réseaux d'eau potable. Le réseau fait l'objet d'extensions chaque année. L'évolution du linéaire de réseaux entre 2019 et 2020 est égale à 11,3 %. Une partie de cette augmentation des linéaires est due à une mise à jour de la cartographie.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B]

L'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux est défini dans le glossaire situé en fin de rapport. Il permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de distribution d'eau potable, ainsi que de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Les données par commune figurent en annexe (Page 94).

Cet indice, qui vaut entre 0 et 120 points, est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C développés en annexe et sous les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (**partie B**) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (**partie A**) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (**partie C**) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	2019	2020
Service Bas	104 /120	72 /120
Service Haut	40 /120	17 /120
Service Sud	100 /120	26 /120
Indice global	84/120	58/120

Globalement, les services disposent d'une connaissance médiocre des réseaux d'eau potable sur l'ensemble des services. L'indice moyen pondéré par le linéaire de réseaux en 2020 est de 58 sur le périmètre. La baisse de l'indice entre 2019 et 2020 est due à une mise à jour des calculs en fonction des données collectées. Au niveau national, cet indice s'élève à 100/120.

Intervention sur les réseaux

Les données par commune figurent en annexe (Page 95).

Il a été recensé 191 réparations en 2020. Elles se répartissent comme suit :

		Nombre de réparations		2019	2020
Service Bas	Sur branchements			157	159
	Taux de réparation pour 100 branchements			1,41	1,37
	Sur canalisations			32	24
	Taux de réparation par km de canalisation			0,16	0,12
Service Haut*	Sur branchements			5	6
	Taux de réparation pour 100 branchements			0,76	0,90
	Sur canalisations			11	2
	Taux de réparation par km de canalisation			0,44	0,08
Service Sud	Sur branchements			NC**	NC
	Taux de réparation pour 100 branchements			NC	NC
	Sur canalisations			NC	NC
	Taux de réparation par km de canalisation			NC	NC

*Les communes de Charbonnières-les-Varennes et Pulvérières n'ont pas transmis les données. L'information précisée pour le service haut concerne uniquement les données de Volvic Haut.

**Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [P107.2]

Les données par commune figurent en annexe (Page 96).

(En m)	2016	2017	2018	2019	2020	Taux Moyen
Service Bas	2 474	2 239	1 604	1 906	64	0,79 %
Service Haut*	1 095	542	190	264	670	0,77 %
Service Sud			500		44	0,50 %

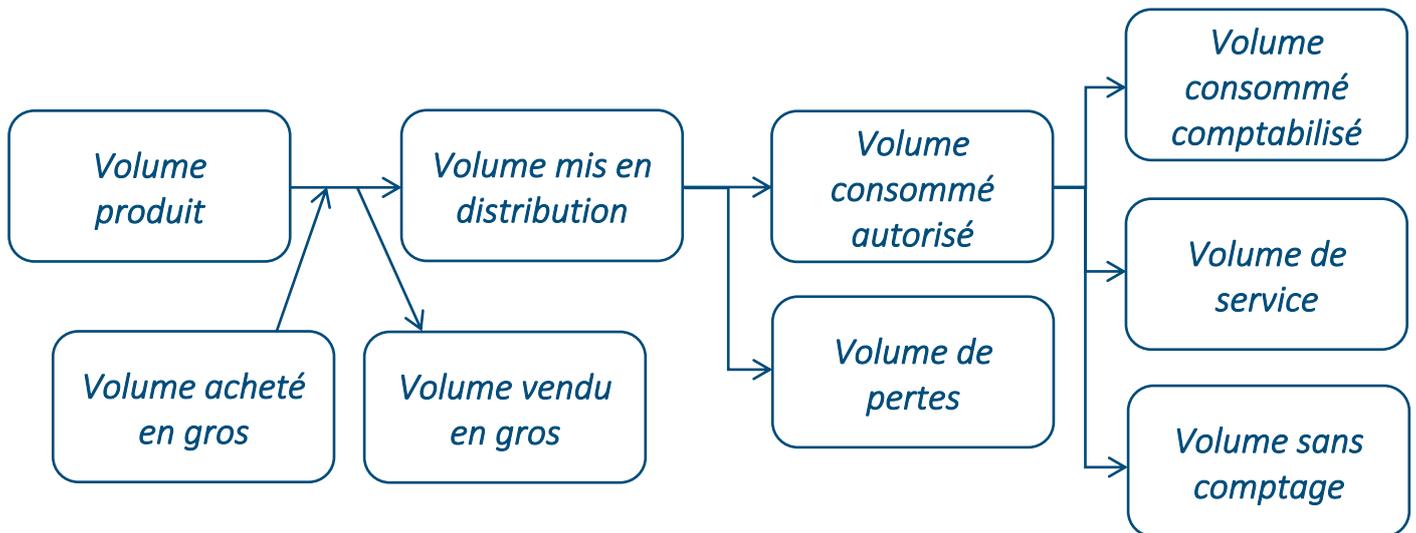
*Données de Pulvérières, Châtel-Guyon et Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant) non connues.

Le taux moyen de renouvellement des canalisations sur les **5 dernières années (2016-2020) sur l'ensemble du périmètre communautaire est de 0,85 %**. Le taux moyen sur le territoire français est de 0,63 %.

Volumes

Le détail des volumes par commune figure en annexe (Page 97).

Le schéma ci-dessous précise les volumes utilisés pour les calculs du **rendement** [P104.3], de l'**indice linéaire de pertes** [P106.3], de l'**indice linéaire des volumes non comptés** [P105.3] et de l'**indice linéaire de consommations** dont les règles de calcul seront expliquées dans les pages suivantes.



Ces volumes pour l'exercice de 2019 et de 2020 sont indiqués par service ci-dessous :

		Volumes en m ³	
		2019	2020
Service Bas	Volume produit	281 025	270 543
	Volume acheté en gros	2 411 142	2 361 131
	Volume vendu en gros	0	0
	Volume consommé autorisé	1 955 827	1 914 156
	Volume consommé comptabilisé + Volume de service + Volume sans comptage	75 532	75 916
Service Haut	Volume produit	279 194	332 509
	Volume acheté en gros	40 707	0
	Volume vendu en gros	51 369	3 411
	Volume consommé autorisé	161 577	161 641
	Volume consommé comptabilisé + Volume de service + Volume sans comptage	28 700	30 559
Service Sud	Volume produit	17 837	36 455
	Volume acheté en gros	28 375	32 363
	Volume vendu en gros	618	0
	Volume consommé autorisé	38 548	47 786
	Volume consommé comptabilisé + Volume de service + Volume sans comptage	3 200	3 200

Remarques :

- La valeur du volume produit à Pulvérières en 2019 est sous-estimée à cause d'un compteur hors service, ce qui implique une valeur inférieure au volume produit réel. Les volumes de service et sans comptage ne sont pas connus.
- La Mairie de Pulvérières n'a pas effectué fin 2020 de relève d'index des compteurs. Le volume produit indiqué à Pulvérières en 2020 est estimé. En considérant l'écart de volume et de jours estimés entre l'ancien index déclaré et l'index effectué le 1^{er} juin 2021, le volume (m³) par jour a été calculé et cette valeur a été multipliée par 365 afin d'obtenir l'estimation d'un volume pour l'année 2020. Les volumes de service et sans comptage sont toujours inconnus.
- Les valeurs des volumes sans comptage à Volvic (Egales) en 2019 et en 2020 sont fausses. En effet, un compteur sous-comptait à cause du faible tirage. Il a été remplacé au cours de l'année 2020.
- La forte diminution du volume produit à Chanat la Mouteyre peut être liée à une erreur de relève de compteur ou un problème de sous-comptage. Le volume produit serait ainsi sous-estimé en 2019.
- Les achats et ventes d'eau en 2019 sont à l'échelle de chaque service communal. Les échanges d'eau entre communes de RLV sont donc comptabilisés. Pour 2020, seuls échanges d'eau extérieurs à RLV sont comptabilisés.

Rendement [P104.3]

Définition : ratio entre :

- d'une part le **volume consommé autorisé** augmenté des **volumes vendus en gros** à d'autres services publics d'eau potable et ;
- d'autre part le **volume produit** augmenté des **volumes achetés en gros** à d'autres services publics d'eau potable.

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté en gros}}$$

	2019	2020
Service Bas	75,5 %	75,6 %
Service Haut	75,5 %	58,8 %
Service Sud	91,7 %	74,1 %

Le rendement sur l'ensemble du périmètre communautaire est 75,7 % en 2019 est 73,7 % en 2020. La baisse du rendement observée est liée au service Sud, qui présentait un excellent rendement en 2019, couplée à une baisse du rendement à Volvic (Service Haut). Le mauvais rendement à Volvic (Haut) en 2020 s'explique par une fuite non détectable car présente en amont de la sectorisation. Les travaux de 2021 permettront d'améliorer le rendement. La baisse du rendement observée à Chanat la Mouteyre est liée à une forte baisse du volume produit.

Le rendement moyen sur le territoire français est de 79,9 %.

Indice linéaire de pertes [P106.3]

Définition : ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte (hors branchement).

$$\text{Indice linéaire de pertes} = \frac{\text{Volume en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements)}} / 365 \text{ ou } 366 \text{ j}$$

L'**indice linéaire de pertes** en réseau (ILP) reflète l'effet de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau tout en luttant contre les volumes détournés et en améliorant la précision du comptage.

En m ³ /j/km	2019	2020
Service Bas	6,8	6,5
Service Haut	3,4	4,1
Service Sud	0,7	2,2

L'**indice linéaire de pertes** sur l'ensemble du périmètre communautaire en 2019 est de 5,9 m³/j/km et 5,7 m³/j/km en 2020.

L'ILP moyen sur le territoire français est de 3,2 m³/j/km.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3]

Définition ⁶ : Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

L'**indice linéaire des volumes non comptés** évalue, en les rapportant à la longueur de canalisations hors branchements, la somme des pertes par fuite et des volumes d'eau consommés qui ne font pas l'objet d'un comptage. Il mesure donc l'effet cumulé de la maintenance et de la gestion de la facturation.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements)}} / 365 \text{ ou } 366 \text{ j}$$

En m ³ /j/km	2019	2020
Service Bas	7,6	7,2
Service Haut	4,6	5,0
Service Sud	1,2	2,6

L'**indice linéaire des volumes non comptés** sur l'ensemble du périmètre communautaire en 2019 est de 6,8 m³/j/km et 6,4 m³/j/km en 2020.

Grille d'appréciation du caractère du réseau

Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	<10	<30	>30
Service Bas	Rural	Semi-rural	Urbain
Service Haut	Rural	Semi-rural	Urbain
Service Sud	Rural	Semi-rural	Urbain

L'indice linéaire de consommation est calculé comme indique la formule ci-dessous :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{Volume consommé comptabilisé} + \text{Volume sans comptage} + \text{Volume de service en gros} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements)}} / 365 \text{ ou } 366 \text{ j}$$

Grille d'appréciation de l'indice linéaire de pertes

Indice linéaire de pertes (m ³ /j/km)	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
Médiocre	< 4	< 8	< 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Selon la grille d'appréciation de l'ASTEE, en 2020, l'indice linéaire de pertes sur le périmètre peut être qualifié de « Mauvais » pour le Service Haut et « Médiocre » pour le Service Bas et « Acceptable » pour le Service Sud.

L'ILP sur l'ensemble du périmètre (classifié comme semi-rural) est égal à 5,7 m³/j/km en 2020 et il s'agit donc globalement d'un service public de distribution d'eau potable « Médiocre ».

IV. Qualité de l'eau

Analyse de l'eau [P101.1 et P102.1]

Les données par commune figurent en annexe (Page 99).

L'eau mise en distribution sur le réseau d'eau potable est soumise à de nombreuses analyses qui peuvent être réalisées au niveau de la ressource (eau brute), au niveau de la production (en sortie de traitement) et sur le réseau de distribution. Ces analyses sont réalisées tout au long de l'année par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et par l'exploitant (autocontrôle), le cas échéant.

Les exigences de qualité sont fixées par la réglementation. D'une manière générale, les eaux " ne doivent pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ". De plus, des limites de qualité sont fixées pour les paramètres de santé (microbiologiques ou chimiques) et des références de qualité sont définies pour les paramètres indicateurs du fonctionnement des installations de production et de distribution de l'eau. Le respect des limites de qualité constitue une contrainte sévère. Si une référence de qualité n'est pas satisfaite et que l'eau présente un risque pour la santé des personnes, le responsable de la distribution est tenu de prendre des mesures correctives.

Lors de l'analyse de l'eau, on distingue les **paramètres physico-chimiques** [P102.1], qui caractérisent la nature de l'eau distribuée (nitrates, nitrites, chlorures, sulfates, etc.) et les **paramètres bactériologiques** [P101.1] (coliformes, streptocoques, etc.).

Le taux moyen de conformité des analyses de l'ARS par service sont les suivants :

		Nombre d'analyses ARS	2019	Nombre d'analyses ARS	2020
Service Bas	Paramètres biologiques	98	100 %	78	100 %
	Paramètres physico-chimiques	98	97 %	78	100 %
Service Haut	Paramètres biologiques	33	100 %	29	100 %
	Paramètres physico-chimiques	38	97 %	33	97 %
Service Sud	Paramètres biologiques	11	100 %	5	100 %
	Paramètres physico-chimiques	11	100 %	5	100 %

Le taux moyen de conformité des analyses de l'ARS sur l'ensemble du périmètre en 2020 est 100 % pour les paramètres biologiques (indice moyen sur le territoire français de 98 %) et 99 % pour les paramètres physico-chimiques (indice moyen sur le territoire français de 97,7 %). Les non-conformités sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

	<i>Commune</i>	<i>Date de prélèvement</i>	<i>Paramètres physico-chimiques</i>	<i>Limite de qualité</i>	<i>Résultat analyse</i>
2019	<i>Volvic Haut</i>	<i>19/12/2019</i>	<i>Arsenic</i>	<i>10 µg/L</i>	<i>11 µg/L</i>
	<i>Riom</i>	<i>11/07/2019</i>	<i>Plomb</i>	<i>10 µg/L</i>	<i>21 µg/L</i>
	<i>Riom</i>	<i>17/07/2019</i>	<i>Plomb</i>	<i>10 µg/L</i>	<i>36 µg/L</i>
	<i>Riom</i>	<i>17/07/2019</i>	<i>Plomb</i>	<i>10 µg/L</i>	<i>18 µg/L</i>
2020	<i>Pulvérières</i>	<i>16/03/2020</i>	<i>Arsenic</i>	<i>10 µg/L</i>	<i>14 µg/L</i>

En ce qui concerne les communes en DSP ou en MPS, les autocontrôles réalisés par SEMERAP, en parallèle des contrôles réglementaires, en 2019 et en 2020 sont indiqués ci-dessous :

<i>Contrat</i>	<i>Autocontrôles 2019</i>	<i>Autocontrôles 2020</i>
<i>Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Marsat</i>	<i>8</i>	<i>5</i>
<i>Mozac</i>	<i>19</i>	<i>8</i>
<i>Riom</i>	<i>58</i>	<i>65</i>
<i>Ex SAEP.RR*</i>	<i>54</i>	<i>101</i>

* Ces échantillons ont été prélevés par SEMERAP sur l'ensemble des installations du réseau de transport et également sur les réseaux communaux.

V. Service aux abonnés

Gestion des relations avec les abonnés

▪ **Taux de réclamations [P155.1]**

Les données par commune figurent en annexe (Page 101).

Le taux de réclamations écrites est un indicateur règlementaire de performance pour la mesure de la qualité du service à l'usager. Il ne traduit que partiellement les insatisfactions, dans la mesure où seules les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) sont prises en compte et non les réclamations orales (téléphone, déplacement en agence) ; il est censé exprimer les réclamations les plus importantes, que les usagers souhaitent formaliser par écrit.

<i>Taux moyen de réclamation pour 1000 abonnés</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
<i>Service Bas</i>	<i>2,9</i>	<i>2,4</i>
<i>Service Haut*</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>Service Sud</i>	<i>NC**</i>	<i>NC</i>

*Le nombre de réclamations écrites à Charbonnières-les-Varennes et Pulvérières n'est pas connu.

** Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises.

Le taux de réclamations global en 2020 est de 2,3 %.

Les réclamations écrites en 2020 sont précisées ci-dessous :

	<i>Nombre de réclamations écrites en 2020</i>	<i>Motif</i>
<i>Châtel-Guyon</i>	<i>15</i>	<i>Surconsommation et surfacturation</i>
<i>Marsat</i>	<i>4</i>	<i>Facturation</i>
<i>Mozac</i>	<i>2</i>	<i>Facturation et gestion clientèle</i>
<i>Riom</i>	<i>15</i>	<i>Facturation, gestion clientèle ou relevés de compteurs</i>
	<i>2</i>	<i>Travaux, interruptions de services ou remplacements de compteurs</i>

- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1]

Les données par commune figurent en annexe (Page 101).

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au minimum 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s).

Taux moyen d'interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	2019	2020
Service Bas	2,3 ‰	1,5 ‰
Service Haut	2,2 ‰	2,2 ‰
Service Sud	NC*	NC

*Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises.

Le taux moyen d'interruptions de service non programmé global* en 2020 est de 1,5 ‰.

*Le nombre d'occurrences des interruptions de service non programmées à Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes et Châtel-Guyon n'est pas connu.

- Taux d'impayés [P154.0]

Les données par commune figurent en annexe (Page 102).

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement. Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommées. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances de l'Agence de l'eau, la TVA et toute autre taxe ou redevance rattachée au service de distribution d'eau potable concerné.

Taux moyen d'impayés sur les factures de l'année précédente	2019	2020
Service Bas	1,1 %	1,6 %
Service Haut	1,5 %	NC
Service Sud	NC	NC
Taux moyen	1,2 %	1,6 %

Le taux moyen* d'impayés sur le périmètre en 2020 est de 1,6 %. Le taux moyen est de 1,83 % sur le territoire français.

*Le taux moyen d'impayés sur l'ensemble du périmètre est calculé à partir du ratio du montant restant impayé global sur le montant TTC facturé global.

Remarques :

- Les données précisées pour Volvic Haut sont les données transmises pour l'ensemble de la commune de Volvic, sans distinction de service.
 - Les données de Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennnes, Châtel-Guyon, Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant) et Pulvérières ne sont pas connues.
- Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [P152.1]]
Les données par commune figurent en annexe (Page 102).

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements correspond au pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

<i>Respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</i>	<i>Délai d'ouverture [D151.0]</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
<i>Service Bas</i>	<i>60 jours</i>	<i>77,1 %</i>	<i>77,2 %</i>
<i>Service Haut</i>	<i>NC</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>
<i>Service Sud</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés sur l'ensemble du périmètre est 81,4 %.

Remarque :

- La commune de Chanat-la-Mouteyre ne dispose pas de règlement de service. Pulvérières a un règlement de service depuis le 1^{er} juin 2021.
- Les données précisées pour Volvic Haut sont les données transmises pour l'ensemble de la commune de Volvic, sans distinction de service.
- Les données de Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennnes, Châtel-Guyon et Pulvérières ne sont pas connues.

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité [P109.0]

Les données par commune figurent en annexe (Page 103).

Cet indicateur permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté.

€/m ³	2019	2020
Service Bas	0,0012	0,0000
Service Haut	0,0000	NC
Service Sud	0,0000	NC

Le montant moyen pondéré des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité en 2019 est 0,0002 €/m³ et 0,0000 €/m³ en 2020.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Synthèse des principaux indicateurs du service

2. Les caractéristiques générales du service

- I. Présentation du territoire desservi
- II. Les modes de gestion

3. Les caractéristiques techniques du service

- I. Les données des usagers
- II. Collecte des eaux usées
- III. Traitement des eaux usées
- IV. Production de boues
- V. Service aux usagers

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

1. Synthèse des principaux indicateurs du service

Indicateurs	2019	2020
<i>Estimation de la population desservie [D201.0]</i>	58 953	58 860
<i>Nombre d'usagers</i>	25 969	26 188
<i>Volumes assujettis (m³)</i>	3 390 281	3 277 914
<i>Autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées [D202.0]</i>	12	12
<i>Inventaire de réseaux de collecte (en mètres)</i>	525 349	500 483
<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]</i>	Non calculable	56/120
<i>Taux moyen de renouvellement des canalisations [P253.2]</i>	Non calculable	1,50 %
<i>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation [P206.3]</i>	100 %	100 %
<i>Taux de réclamations [P258.1]</i>	0,69 ‰	0,55 ‰
<i>Taux de débordement d'effluents chez l'utilisateur [P251.1]</i>	0,00 ‰	0,12 ‰
<i>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive eaux résiduaires urbaines modifiées [P203.3]</i>	Non calculable	100 %
<i>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P204.3]</i>	Non calculable	100 %
<i>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]</i>	Non calculable	100 %



2. Les caractéristiques générales du service

I. Présentation du territoire desservi

Le service public d'assainissement collectif regroupe plusieurs activités :

- la collecte des effluents auprès des usagers et leur acheminement jusqu'aux ouvrages de traitement ;
- le traitement de ces effluents et le rejet des eaux épurées au milieu naturel ;
- la gestion des usagers du service (facturation, traitement des demandes) ;
- l'évacuation des boues.

Hormis sur le territoire des communes où l'exercice de la compétence assainissement collectif a été transféré à un syndicat, Riom Limagne et Volcans exerce la compétence « assainissement collectif » sur le territoire de vingt-trois de ses communes membres (*Figure 5*) et un Biopôle situé dans la commune de Saint-Beauzire.

- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| - Chappes | - Pessat-Villeneuve |
| - Chanat-la-Mouteyre | - Pulvérières |
| - Charbonnières-les-Varennes | - Riom |
| - Châtel-Guyon | - Saint-Beauzire |
| - Clerlande | - Saint-Bonnet-près-Riom |
| - Ennezat | - Saint-Ignat |
| - Entraigues | - Saint-Laure |
| - Enval | - Saint-Ours |
| - Malauzat | - Sayat |
| - Marsat | - Surat |
| - Ménétrol | - Volvic |
| - Mozac | |

La compétence assainissement sur le reste du territoire est exercée par les syndicats ci-dessous :

- Syndicat Intercommunal d'assainissement de Morge et Chambaron (SIAMC) : Chambaron sur Morge, Châtel-Guyon (Les Grosliers), Le Cheix, Martres-sur-Morge et Varennes-sur-Morge
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont Ferrand (SIAREC) : Chavaroux, Lussat, Malintrat et Les-Martres-d'Artière
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Assainissement des Bords du Sioule (SIVUABS) : une partie de Saint-Ours

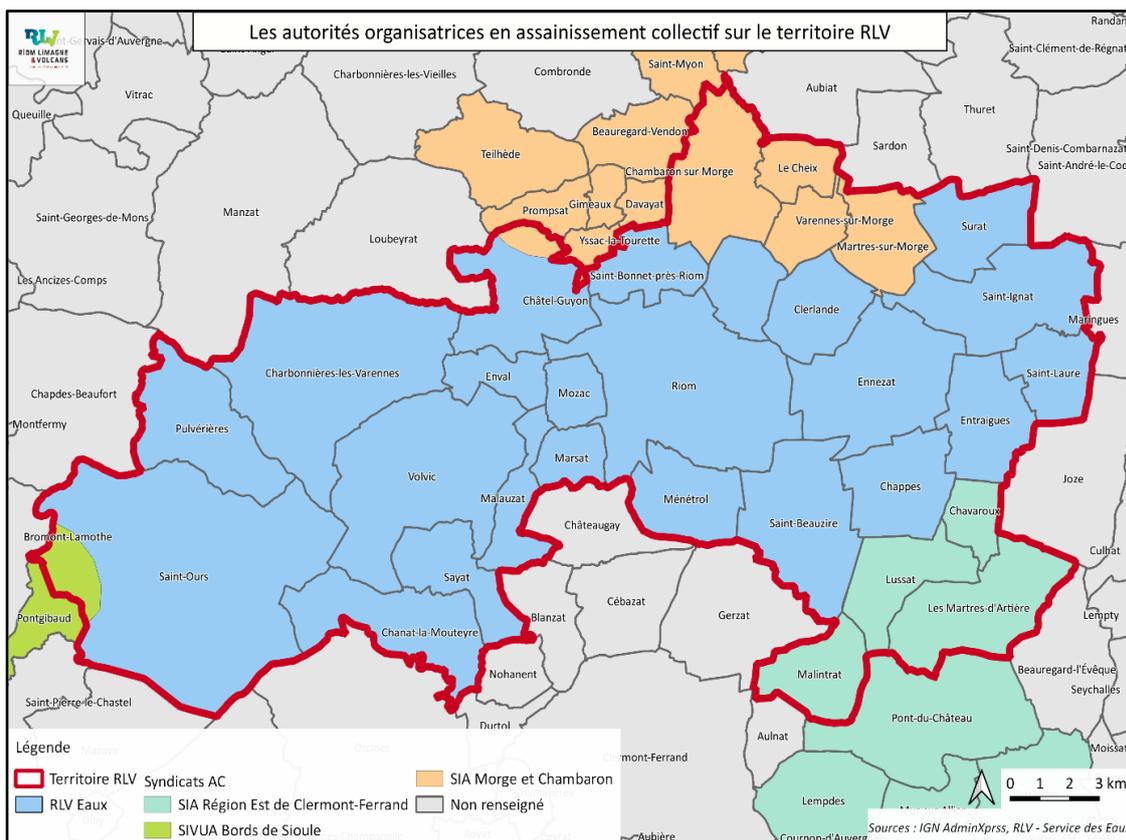


Figure 5 - Carte de l'organisation de la compétence assainissement collectif sur le territoire de RLV



II. Les modes de gestion

Considérant l'exercice 2020, plusieurs modes de gestion (*Figure 7*) du service public d'assainissement collectif coexistent sur le territoire de ces 23 communes :

- la régie directe sur le territoire de 5 communes ;
- la régie avec marchés de prestations de service (MPS) sur le territoire de 2 communes ;
- la délégation de service public (DSP) sur le territoire de 16 communes plus le Biopôle.

Tableau 2 - Modes de gestion en assainissement collectif sur le territoire de RLV

	Type	Titulaire/Délégataire	Échéance contrat
Chanat-la-Mouteyre	Régie directe	/	/
Chappes	DSP	Semerap	31/02/2022
Charbonnières-les-Varennes*	Régie directe	/	/
Châtel-Guyon (Bourg et Saint-Hippolyte)*	Régie directe	/	/
Clerlande	DSP	Semerap	28/02/2026
Ennezat	DSP	Semerap	30/06/2031
Entraigues	DSP	Semerap	31/12/2023
Enval*	DSP	Semerap	30/11/2024
Malauzat*	Régie MPS	Semerap	31/12/2022
Marsat*	DSP	Semerap	30/04/2028
Ménérol*	DSP	Semerap	29/07/2026
Mozac*	DSP	Semerap	31/12/2022
Pessat-Villeneuve	DSP	Semerap	31/12/2027
Pulvérières	Régie directe	/	/
Riom*	DSP	Semerap	31/12/2022
Saint-Beauzire	DSP	SUEZ	31/12/2022
Saint-Beauzire - Biopôle	DSP	Semerap	31/08/2023
Saint-Bonnet-près-Riom	Régie MPS	Semerap	31/12/2022
Saint-Ignat	DSP	Semerap	28/02/2026
Saint-Laure	DSP	Semerap	31/12/2022
Saint-Ours-les-Roches	DSP	Semerap	30/09/2024
Sayat	DSP	Semerap	31/12/2026
Surat	DSP	Semerap	31/12/2022
Volvic*	Régie directe	/	/

*Sur le territoire ex-SIARR (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom), les compétences transport et épuration des eaux usées sont actuellement exercées par un contrat DSP SUEZ comme indiqué ci-dessous :

	Type	Délégataire	Entrée en vigueur du contrat	Échéance contrat
Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)	DSP (Compétences : Transport et épuration des eaux usées)	SUEZ	01/04/2019	31/03/2024
Châtel-Guyon (Bourg et Saint-Hippolyte)				
Enval				
Malauzat				
Marsat				
Ménétrol				
Mozac				
Riom				
Volvic (hors secteurs Egaules, Coussedière et Viallard)				



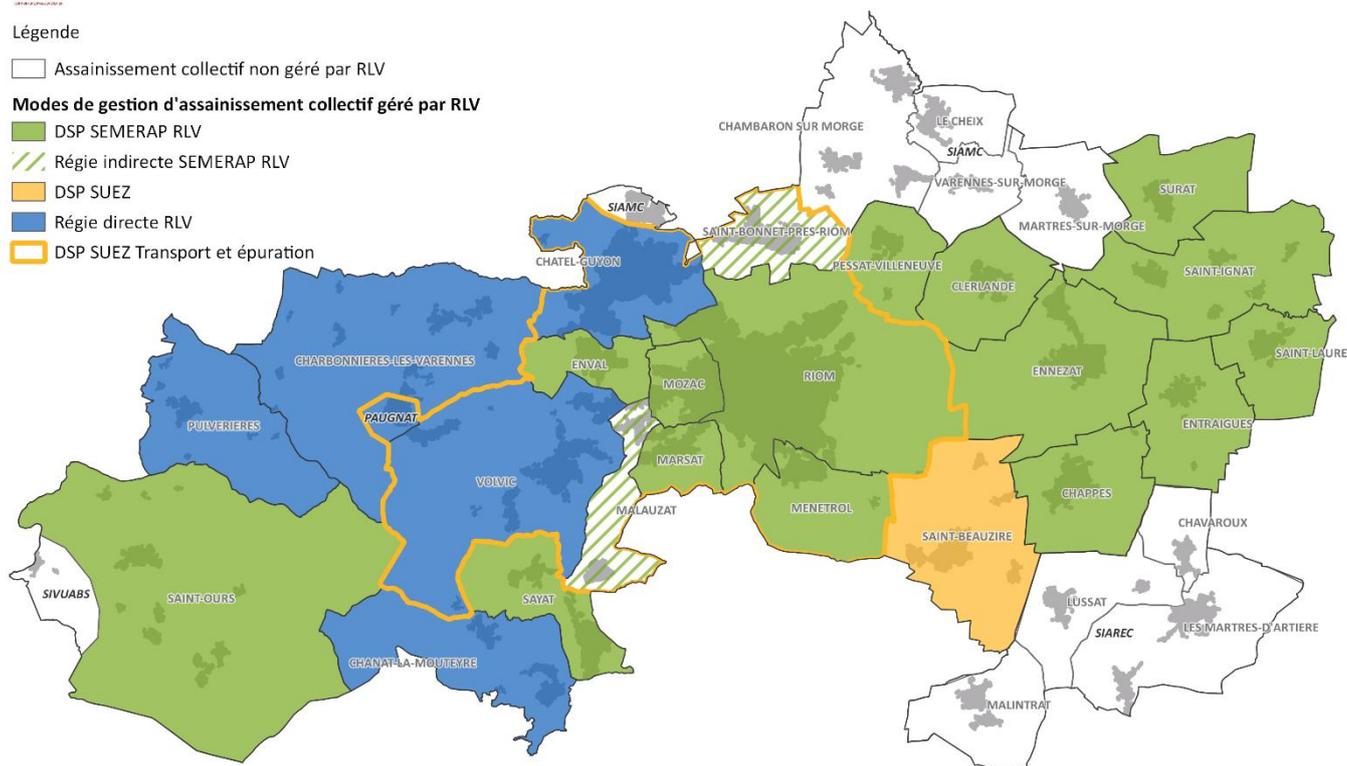
Modes de gestion des services publics d'assainissement collectif - RLV

Légende

□ Assainissement collectif non géré par RLV

Modes de gestion d'assainissement collectif géré par RLV

- DSP SEMERAP RLV
- ▨ Régie indirecte SEMERAP RLV
- DSP SUEZ
- Régie directe RLV
- DSP SUEZ Transport et épuration



0 1 2 3 km

Sources : IGN AdminXprss, IGN BDTopo, SIG RLV, SDE RLV

Figure 7 - Carte des modes de gestion en assainissement collectif sur le territoire de RLV

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021



3. Les caractéristiques techniques du service

I. Les données usagers

Estimation de la population desservie (Source INSEE) [D201.0]

Les données par commune figurent en annexe (Page 104).

La population desservie est estimée à 58 953 en 2019 et 58 860 habitants en 2020.

Les usagers au service de l'assainissement collectif

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 105).

	2019	2020
Charbonnières-les-Varennnes (hors Paugnat)	414	413
Chanat-la-Mouteyre	403	411
Chappes	691	711
Clerlande	232	236
Ennezat	1 059	1 064
Entraigues	288	289
Pessat-Villeneuve	236	240
Pulvérières	143	146
Saint-Beauzire	865	881
Saint-Beauzire – Biopôle	26	30
Saint-Ignat	456	456
Saint-Laure	280	280
Saint-Ours-les-Roches	449	449
Sayat	1 196	1 209
Surat	205	205
Volvic (hors système Riom)	61 (Donnée 2020)	61
Système Riom	18 965	19 107
Nombre d'usagers total	25 969	26 188

En 2020, le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif est de 26 188, ce qui représente une évolution de 0,8 % par rapport à l'année précédente.

Volumes assujettis (domestiques et industriels)

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 105).

En m ³	2018	2019	2020
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	NC	29 362	30 121
Chanat-la-Mouteyre	32 733*	32 733*	40 253
Chappes	77 519	81 375	80 164
Clerlande	19 005	20 941	21 332
Ennezat	88 756	89 787	96 729
Entraigues	35 839	20 037	21 585
Pessat-Villeneuve	20 970	25 666	26 192
Pulvérières	2 778	10 146	10 304
Saint-Beauzire	70 826	74 937	73 460
Saint-Beauzire – Biopôle	75 012	65 486	71 227
Saint-Ignat	33 864	32 743	34 732
Saint-Laure	22 942	23 635	23 875
Saint-Ours-les-Roches	58 809	49 719	46 627
Sayat	94 298	87 859	102 547
Surat	14 144	14 862	16 576
Volvic (hors Système Riom)	33 322	53 338	37 990
Système Riom	2 776 259	2 677 655	2 544 200
Volume total	3 457 076	3 390 281	3 277 914
Évolution	-	-1,9%	-3,3%

*Valeurs pour 2018 et 2019 communiquées par la Mairie de Chanat-la-Mouteyre.

En 2020, les volumes assujettis par usager sont en moyenne de 125 m³ par an.



Autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées [D202.0]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 106).

	2018	2019	2020
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	0	0	0
Chanat-la-Mouteyre	0	0	0
Chappes	1	1	1
Clerlande	0	0	0
Ennezat	0	0	0
Entraigues	0	0	0
Pessat-Villeneuve	0	0	0
Pulvérières	0	0	0
Saint-Beauzire	0	0	0
Saint-Beauzire – Biopôle	1	1	1
Saint-Ignat	0	0	0
Saint-Laure	0	0	0
Saint-Ours-les-Roches	1	1	1
Sayat	0	0	0
Surat	0	0	0
Volvic (hors Système Riom)	0	0	0
Système Riom	9	9	9
Nombre d'autorisations	12	12	12

Sur le périmètre communautaire, le nombre d'autorisations de déversement est de 12 en 2020, comme en 2019.
Les autorisations de 2020 sont précisées ci-dessous :

	Commune	Entreprise/Industriel	Nature de l'activité	Date de signature	Durée de validité
Hors système Riom	Chappes	DOMAINE DE LIMAGNE	Production alimentaire	02/10/2013	NC
	Saint-Beauzire – Biopôle	JACQUET AUVERGNE INNOVATION	Production alimentaire	15/12/2016	3 ans*
	Saint-Ours-les-Roches	ECHALIER**	Valorisation des déchets fers/métaux	13/01/2011	3 ans***
Système Riom	Mozac	PHYTOSYNTHESE	Additifs alimentaires	08/09/2015	7 ans
		LE SALOIR DE MIRABEL	Agroalimentaire	02/12/2015	6 ans
	Riom	FAREVA	Fabrication de produits pharmaceutiques	En cours ****	-
		LIMAGRAIN CEREALES INGREDIENTS	Fibres céréales	05/12/2014	6 ans
		MARQUAGE MODERNE	Impression numérique	05/12/2014	6 ans
		CENTRE PENITENTIAIRE	Centre Pénitentiaire	28/06/2013	6 ans
		STEVIA NATURA	Fabrication d'édulcorant naturel	28/06/2013	6 ans
	Volvic	STE DES EAUX DE VOLVIC	Embouteillage d'eaux minérales et aromatisées	20/12/2019	6 ans
PORCENTRE		Salaison	21/09/2015	6 ans	

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

*Renouvelable par reconduction express sauf dénonciation écrite, adressée par lettre recommandée au moins 6 mois avant l'échéance.

**Déversement que de rejet d'eau pluviale.

***Renouvellement par demande écrite envoyés au mairie 3 mois au moins avant la date d'expiration de l'arrêté en indiquant la durée pour laquelle l'entreprise désire que l'autorisation soit renouvelée.

**** Arrêté délivré à MSD le 05/12/14 pour 6 ans. Renouvellement en cours en 2020.

II. Collecte des eaux usées

Inventaire de réseaux

Le tableau ci-dessous précise les ouvrages sur réseaux de chaque commune :

	Poste de relèvement	Déversoir d'orage	Bassin d'orage
Chanat-la-Mouteyre	0	8	0
Chappes	3	10	0
Charbonnières-les-Varennes	2	4	1
Châtel-Guyon	1	12	0
Clerlande	1	3	0
Ennezat	5	6	0
Entraigues	3	10	1
Enval	0	2	1
Malauzat	1	1	0
Marsat	5	3	1
Ménérol	1	6	0
Mozac	2	11	2
Pessat-Villeneuve	1	0	0
Pulvérières	0	2	0
Riom	16	16	7
Saint-Beauzire	6	2	0
Saint-Beauzire - Biopôle	3	0	1
Saint-Bonnet-près-Riom	2	6	2
Saint-Ignat	8	11	0
Saint-Laure	1	5	0
Saint-Ours-les-Roches	6	0	0
Sayat	0	3	2
Surat	3	7	0
Volvic	4	7	1
TOTAL	70	133	14

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 107).

		Linéaire des réseaux (en mètre)		
		2018	2019	2020
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	Réseaux de collecte	11 119 (Donnée 2020)	11 119 (Donnée 2020)	11 119
Chanat-la-Mouteyre		10 500	10 500	13 609
Chappes		12 109	12 100	12 126
Clerlande		7 008	7 002	7 124
Ennezat		19 174	19 272	18 842
Entraigues		6 653	6 647	7 068
Pessat-Villeneuve		4 802	4 799	4 799
Pulvérières		0	4 830	5 233
Saint-Beauzire		18 293	18 293	18 293
Saint-Beauzire – Biopôle		8 147	8 147	8 138
Saint-Ignat		16 455	16 441	16 448
Saint-Laure		6 649	6 690	6 702
Saint-Ours-les-Roches		19 914	20 881	20 880
Sayat		22 350	22 397	23 145
Surat		6 841	6 851	6 851
Volvic (hors Système Riom)		3 259	3 299	7 453
Système Riom		Réseaux de collecte	278 167	280 364
	Réseaux de transport	68 256	65 717	66 452
TOTAL (Par type de réseau)	Réseaux de collecte	451 440	459 632	434 031
	Réseaux de transport	68 256	65 717	66 452
TOTAL		519 696	525 349	500 483

Sur le périmètre, on recense un linéaire total de 500,5 km de réseaux des eaux usées en 2020. Les différences observées sur les 3 dernières années sont liées aux mises à jour des cartographies de chaque commune.

Performance de la collecte

▪ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 108).

Cet indice précise la proportion d'abonnés raccordables et raccordés au réseau par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif. Il permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif.

	2019	2020
Charbonnières-les-Varennnes (hors Pagnat)	NC	NC
Chanat-la-Mouteyre	91,8 %	91,8 %
Chappes	97,0 %	96,0 %
Clerlande	96,0 %	96,0 %
Ennezat	90,0 %	88,0 %
Entraigues	80,0 %	84,0 %
Pessat-Villeneuve	80,3 %	80,3 % (Donnée 2019)
Pulvérières	100,0 %*	100,0 %*
Saint-Beauzire	48,1 %	88,4 %
Saint-Beauzire – Biopôle	NC**	NC
Saint-Ignat	96,6 %	96,6 %
Saint-Laure	98,6 %	98,6 %
Saint-Ours-les-Roches	62,1 %	61,7 %
Sayat	NC	NC
Surat	74,0 %	74,0 %
Volvic (hors Système Riom)	NC	NC
Système Riom	96,2 %	96,9 %
Taux de desserte moyen	90,7 %	94,0 %

* Les données ont été transmises par la Commune. Cette donnée sera à affiner puisque certains habitants du hameau de Chazelle ne sont, à ce jour, pas raccordés.

** Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises.

En 2020, taux de desserte moyen est de 94,0 %.



- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 108).

Cet indice, dont le barème de notation est défini dans le glossaire, permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

Cet indice est noté selon un barème allant de 0 à 120 points. Ceux-ci sont attribués selon la qualité des informations connues sur le réseau d'eaux usées. Le minimum réglementaire de cet indice est fixé à 40 points.

	2020
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	15
Chanat-la-Mouteyre	27
Chappes	103
Clerlande	90
Ennezat	27
Entraigues	25
Pessat-Villeneuve	90
Pulvérières	10
Saint-Beauzire	39
Saint-Beauzire – Biopôle	107
Saint-Ignat	30
Saint-Laure	25
Saint-Ours-les-Roches	26
Sayat	26
Surat	28
Volvic (hors Système Riom)	25
Système Riom	69
Indice moyen	56/120

Le périmètre dispose globalement de 56 points/120, ce qui représente un niveau moyen de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées. A l'échelle nationale, cet indice atteint 63/120.

- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive eaux résiduaires urbaines modifiées [P203.3]

L'objectif de cet indicateur est d'évaluer la performance de la collecte des eaux usées. Sur les 5 systèmes d'assainissement du périmètre de taille supérieure ou égale à 2 000 EH, la conformité de la collecte est répartie comme suit d'après les rapports de conformité de la Police de l'eau² :

² Le tableau ci-dessous est tiré des bilans de la Police de l'eau sur la conformité des stations de traitement des eaux usées.



<i>Systèmes d'assainissement</i>		2020
<i>Chappes</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg de Chappes</i>	100 %
<i>Ennezat</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg d'Ennezat</i>	100 %
<i>Saint-Beauzire</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg de Saint-Beauzire</i>	100 %
<i>Saint-Ours-les-Roches</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg de Saint-Ours-les-Roches</i>	100 %
<i>Riom</i>	<i>Systèmes d'assainissement de Riom</i>	100 %

- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel : rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...) :

	2020
<i>Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)</i>	NC
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	NC
<i>Chappes</i>	Entre 0 – 50
<i>Clerlande</i>	Entre 0 – 50
<i>Ennezat</i>	Entre 0 – 50
<i>Entraigues</i>	Entre 0 – 50
<i>Pessat-Villeneuve</i>	Entre 0 – 50
<i>Pulvérières</i>	NC
<i>Saint-Beauzire</i>	Entre 0 – 50
<i>Saint-Beauzire – Biopôle</i>	Entre 0 – 50
<i>Saint-Ignat</i>	Entre 0 – 50
<i>Saint-Laure</i>	Entre 0 – 50
<i>Saint-Ours-les-Roches</i>	Entre 0 – 50
<i>Sayat</i>	Entre 0 – 50
<i>Surat</i>	Entre 0 – 50
<i>Volvic (hors Système Riom)</i>	NC
<i>Système Riom</i>	110 (Donnée 2019)

- Pour les communes où il est indiqué « Entre 0 - 50 points », l'indicateur n'est pas défini à cause de l'absence de l'ensemble des données nécessaires pour le calcul. Selon le RAD du délégataire, la valeur maximale pouvant être atteinte est de 50 points.



Taux moyen de renouvellement [P253.2]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 109).

En m	2016	2017	2018	2019	2020	Taux Moyen (%)
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	NC	NC	NC	NC	0	NC
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC	NC	NC	0	NC
Chappes	NC	NC	NC	NC	0	NC
Clerlande	NC	NC	NC	NC	0	1,81 (Donnée 2018)
Ennezat	NC	NC	NC	NC	0	0,26 (Donnée 2018)
Entraigues	NC	NC	NC	NC	133	NC
Pessat-Villeneuve	NC	NC	NC	NC	0	NC
Pulvérières	NC	NC	NC	NC	0	NC
Saint-Beauzire	NC	NC	NC	NC	0	NC
Saint-Beauzire – Biopôle	NC	NC	NC	NC	0	NC
Saint-Ignat	NC	NC	NC	NC	0	NC
Saint-Laure	NC	NC	NC	NC	0	1,35 (Donnée 2018)
Saint-Ours-les-Roches	NC	NC	NC	NC	0	NC
Sayat	NC	NC	NC	NC	0	NC
Surat	NC	NC	NC	NC	377	NC
Système Riom	2 782	2 024	1 183	6 840	5 708	1,60
TOTAL	2 782	2 024	1 183	6 840	6 218	1,50

Le taux moyen de renouvellement des canalisations sur les 5 dernières années (2016-2020) est de 1,50 %. Le taux moyen sur le territoire français est de 0,40 %. Le taux de renouvellement des réseaux sur le périmètre est important, principalement en raison du taux de renouvellement des réseaux de transport du système Riom.

Remarque :

Les données du linéaire réseau renouvelé par année depuis 2016 sont connues pour les réseaux de collecte de Riom et Volvic et pour les réseaux de transport du système Riom. Les taux de renouvellement de Clerlande, Ennezat, Marsat, Mozac et Saint-Laure précisés sont ceux de l'année de 2018.



Entretien du réseau

Afin de garantir un fonctionnement optimal des réseaux publics de collecte, l'exploitant procède à des opérations de curage (préventif et curatif).

▪ Curage des réseaux des eaux usées

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 110).

	En m	2020	% du linéaire total
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)		NC	NC
Chanat-la-Mouteyre		NC	NC
Chappes		2 103	17,3%
Clerlande		889	12,5%
Ennezat		2 080	11,0%
Entraigues		1 090	15,4%
Pessat-Villeneuve		740	15,4%
Pulvérières		NC	NC
Saint-Beauzire		979	5,4%
Saint-Beauzire – Biopôle		350	4,3%
Saint-Ignat		1 050	6,4%
Saint-Laure		880	13,1%
Saint-Ours-les-Roches		480	2,3%
Sayat		1 840	7,9%
Surat		840	12,3%
Volvic (hors Système Riom)		70	0,9%
Système Riom (Réseaux de collecte)		23 886	9,7%
Système Riom (Réseaux de transport)		2 780	4,2%
TOTAL		40 057	8,0%

Le linéaire de réseaux curés en 2020 est 40 057 mètres, ce qui correspond à 8,0 % du linéaire total du périmètre.



- Points noirs - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau [P252.2]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 111).

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

	2020
<i>Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)</i>	<i>NC</i>
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	<i>NC</i>
<i>Chappes</i>	<i>0</i>
<i>Clerlande</i>	<i>0</i>
<i>Ennezat</i>	<i>1</i>
<i>Entraigues</i>	<i>0</i>
<i>Pessat-Villeneuve</i>	<i>1</i>
<i>Pulvérières</i>	<i>NC</i>
<i>Saint-Beauzire</i>	<i>NC</i>
<i>Saint-Beauzire – Biopôle</i>	<i>0</i>
<i>Saint-Ignat</i>	<i>NC</i>
<i>Saint-Laure</i>	<i>NC</i>
<i>Saint-Ours-les-Ours</i>	<i>0</i>
<i>Sayat</i>	<i>0</i>
<i>Surat</i>	<i>NC</i>
<i>Système Riom</i>	<i>13</i>
TOTAL	15

Sur le périmètre, 15 points noirs pour 100 km sont identifiés en 2020 principalement sur le réseau du système Riom.



▪ Contrôle de conformité des branchements en 2020

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 111).

	Nombre de contrôle de branchements	Dont conformes
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	NC	NC
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC
Chappes	10	5
Clerlande	0	-
Ennezat	4	1
Entraigues	1	1
Pessat-Villeneuve	2	1
Pulvérières	NC	NC
Saint-Beauzire	11	11
Saint-Beauzire – Biopôle	NC	NC
Saint-Ignat	3	2
Saint-Laure	19	5
Saint-Ours-les-Roches	6	4
Sayat	2	1
Surat	0	-
Système Riom	335	230
TOTAL	393	261

En 2020, 393 enquêtes de conformité ont été réalisées sur l'ensemble du périmètre et 261 branchements ont été jugés conformes. Les investigations ont principalement été réalisées sur le réseau du système Riom.



▪ Inspections télévisées

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 112).

Les inspections télévisées des réseaux ont pour but de vérifier l'état et le fonctionnement des ouvrages, rechercher la cause des anomalies d'engorgement (casse, affaissement, racine...). Elles permettent également de vérifier la bonne réalisation de travaux de réhabilitation de collecteurs et de branchements.

En m	2020	% du linéaire total
Charbonnières-les-Varennnes* (hors Paugnat)	-	-
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC
Chappes	0	0,0%
Clerlande	0	0,0%
Ennezat	255	1,4%
Entraigues	0	0,0%
Pessat-Villeneuve	20	0,4%
Pulvérières	NC	NC
Saint-Beauzire	0	0,0%
Saint-Beauzire – Biopôle	0	0,0%
Saint-Ignat	142	0,9%
Saint-Laure	3	0,0%
Saint-Ours-les Roches	0	0,0%
Sayat	4	0,0%
Surat	192	2,8%
Volvic* (hors Système Riom)	-	-
Système Riom (Réseaux de collecte)	8 064	3,3%
Système Riom (Réseaux de transport)	0	0,0%
TOTAL	8 680	1,7%

Le linéaire de réseaux inspectés en 2020 est 8 680 ml sur l'ensemble du périmètre et principalement sur les réseaux de collecte du système Riom. Cela correspond à 1,7 % du linéaire total du périmètre.

*Les données précisées à Volvic et à Charbonnières-les-Varennnes en annexe comprennent les réseaux de collecte de l'ensemble des communes, c'est-à-dire, les parties incluses dans le système Riom et également les parties hors système Riom.



III. Traitement des eaux usées

Le système de traitement des eaux usées du périmètre est composé de **30 stations de traitement des eaux usées pour une capacité totale de 83 970 Equivalent-Habitant (EH)**.

Communes	Station	Type de station	Capacité nominale (EH)
Chanat-la-Mouteyre	STEU de La Piala	Lit Bactérien	400
	STEU de La Vergne	Lit Bactérien	550
	STEU du Pré Redon	Lagunage naturel	500
Chappes	STEU du Bourg de Chappes	Boues activées	2 300
Charbonnières-les-Varennnes (hors Paugnat)	STEU Bourgnon	Filtres plantés de roseaux	55
	STEU de Douhady	Lagunage naturel	150
	STEU de Verrières	Filtre à sable	50
	STEU des Brossons	Lagunage naturel	180
	STEU du Bourg de Charbonnières les Varennnes	Lit Bactérien	600
	STEU Facemeunier	Filtres plantés de roseaux	80
	STEU Grelière	Filtres plantés de roseaux	100
Clerlande	STEU du Bourg de Clerlande	Lagunage naturel	350
Ennezat	STEU du Bourg d'Ennezat	Boues activées	3 600
Entraigues	STEU Entraigues Bourg	Filtres plantés de roseaux	645
Pessat-Villeneuve	STEU du Bourg de Pessat-Villeneuve	Filtres plantés de roseaux	850
Pulvérières	STEU Chazelle	Filtres plantés de roseaux	50
	STEU du Bourg de Pulvérières	Filtres plantés de roseaux	200
	STEU Girards	Filtres plantés de roseaux	50
Saint-Beauzire	STEU du Bourg de Saint-Beauzire	Filtres plantés de roseaux	2 500
Saint-Ignat	STEU de Villeneuve l'Abbé	Filtres plantés de roseaux	300
	STEU Saint-Ignat Le Bourg	Filtres plantés de roseaux	240
	STEU de Champeyroux	Filtre à sable	517
	STEU Tirande	Filtres plantés de roseaux	140
Saint-Laure	STEU du Bourg de Saint-Laure	Lagunage naturel	500
Saint-Ours-les-Roches	STEU du Bourg de Saint-Ours-les-Roches	Boues activées	2 083
Surat	STEU SURAT-LE BOURG	Filtres plantés de roseaux	750
Volvic	STEU d'Egaules	Microstation zéolithe	90
	STEU de Viallard	Microstation zéolithe	40
	STEU La Coussedière	Filtre à sable	100
Système Riom*	STEU de Riom	Boues activées	66 000
Saint-Beauzire (Biopôle) Sayat	STEU des 3 Rivières (STEU de Clermont-Ferrand)	Non concerné	

*Système Riom : Charbonnières-les-Varennnes pour le hameau de Paugnat, Châtel-Guyon (Bourg et Saint-Hippolyte), Enval, Malauzat, Marsat, Ménérol, Mozac, Riom, Saint-Bonnet-près-Riom et Volvic (hors secteurs Egaules, Coussedière et Viallard).

Les effluents des rejets des stations de traitement des eaux usées doivent être conformes en concentration et/ou en rendement épuratoire en fonction de la réglementation et des prescriptions locales qui leur sont applicables (tel que : arrêté préfectoral d'autorisation pour les stations soumises à ce régime).

Les prescriptions relatives aux matières organiques (DBO₅, DCO) et aux matières en suspension (MES) s'appliquent par bilan. Les prescriptions concernant l'azote et le phosphore s'appliquent en concentration moyenne annuelle.

Les **matières organiques** consomment, en se dégradant, l'oxygène dissous dans l'eau. Si elles sont trop abondantes, elles peuvent être à l'origine d'une consommation excessive d'oxygène et provoquer l'asphyxie des organismes aquatiques. Le degré de pollution s'exprime en **demande biologique en oxygène sur 5 jours (DBO₅)** et en **demande chimique en oxygène (DCO)**.

Les **matières en suspension** (MES) correspondent à l'ensemble des particules minérales et/ou organiques présentes dans une eau naturelle ou polluée. Leur effet néfaste est mécanique, par formation d'un écran empêchant la bonne pénétration de la lumière (réduction de la photosynthèse), ainsi que par colmatage des branchies des poissons. Leur effet est aussi chimique par constitution d'une réserve de pollution potentielle dans les sédiments.

Le duo **azote** (nitrites, nitrates) et **phosphore**, en concentration importante dans les eaux usées, entraîne un risque majeur de prolifération d'algues - phénomène appelé **eutrophisation** - dangereux pour l'écosystème.

Performance et conformité des stations de traitement des eaux usées et performance du système épuratoire³

La directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU) impose des normes pour le traitement et le rejet des eaux usées. L'analyse de la conformité européenne est réalisée annuellement par le service en charge de la Police de l'eau.

Ces indicateurs ne sont calculés que pour les stations de traitement des eaux usées de capacité nominale supérieure à 2 000 EH, soit 5 stations sur le territoire.

- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]

L'objectif de cet indicateur est d'évaluer la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les stations de traitement des eaux usées du service. Sur le périmètre Riom Limagne et Volcans, la conformité des stations de traitement des eaux usées est la suivante :

Systèmes d'assainissement		2020
Chappes	Systèmes d'assainissement du Bourg de Chappes	100 %
Ennezat	Systèmes d'assainissement du Bourg d'Ennezat	100 %
Saint-Beauzire	Systèmes d'assainissement du Bourg de Saint-Beauzire	100 %
Saint-Ours-les-Roches	Systèmes d'assainissement du Bourg de Saint-Ours-les-Roches	100 %
Riom	Systèmes d'assainissement de Riom	100 %

³ Tableau établi à partir des rapports de conformité de la Police de l'eau de 2020.



- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

L'objectif de cet indicateur est d'évaluer l'efficacité du traitement des eaux usées. Son calcul est effectué à partir du nombre de bilans sur 24 h conformes réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire. Sur le périmètre, la conformité des performances des équipements d'épuration est la suivante :

<i>Systèmes d'assainissement</i>		<i>2020</i>
<i>Chappes</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg de Chappes</i>	<i>100 %</i>
<i>Ennezat</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg d'Ennezat</i>	<i>100 %</i>
<i>Saint-Beauzire</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg de Saint-Beauzire</i>	<i>100 %</i>
<i>Saint-Ours-les-Roches</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg de Saint-Ours-les-Roches</i>	<i>58 %</i>
<i>Riom</i>	<i>Systèmes d'assainissement de Riom</i>	<i>100 %</i>

- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P204.3]

L'objectif de cet indicateur est d'évaluer la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution. Sur le périmètre, la conformité des équipements d'épuration est la suivante :

<i>Systèmes d'assainissement</i>		<i>2020</i>
<i>Chappes</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg de Chappes</i>	<i>100 %</i>
<i>Ennezat</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg d'Ennezat</i>	<i>100 %</i>
<i>Saint-Beauzire</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg de Saint-Beauzire</i>	<i>100 %</i>
<i>Saint-Ours-les-Roches</i>	<i>Systèmes d'assainissement du Bourg de Saint-Ours-les-Roches</i>	<i>100 %</i>
<i>Riom</i>	<i>Systèmes d'assainissement de Riom</i>	<i>100 %</i>

Seule la station d'épuration de Saint Ours-les-Roches ne respecte pas toute l'année les prescriptions de son arrêté préfectoral.



IV. Production de boues

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation [P206.3]

Une filière est dite conforme si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. La conformité s'analyse au regard de deux conditions : le transport des boues respecte la réglementation et la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Communes	Station	2019	2020
Chanat-la-Mouteyre	STEU de La Vergne	Sans objet	100 %
Chappes	STEU du Bourg de Chappes	100 %	100 %
Ennezat	STEU du Bourg d'Ennezat	100 %	100 %
Saint-Ignat	STEU de Champeyroux	100 %	100 %
Saint-Ours-les-Roches	STEU du Bourg de Saint-Ours-les-Roches	100 %	100 %
Volvic	STEU d'Egaules	100 %	100 %
	STEU de Viallard	100 %	100 %
	STEU La Coussedière	100 %	100 %
Système Riom*	STEU de Riom	100 %	100 %

*Système Riom : Charbonnières-les-Varennnes pour le hameau de Pagnat, Châtel-Guyon (Bourg et Saint-Hippolyte), Enval, Malauzat, Marsat, Ménétrol, Mozac, Riom, Saint-Bonnet-près-Riom et Volvic (hors secteurs Egaules, Coussedière et Viallard).

« Sans objet » : Pas de boues évacuées.

Les autres stations d'épuration n'ont pas fait l'objet d'évacuation de boues.

En 2020, comme en 2019, le taux de boues évacuées vers des filières conformes sur tout le périmètre est de 100 %.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0]

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées des stations d'épuration :

Communes	Station	Tonnes de matières sèches en 2019	Tonnes de matières sèches en 2020
Chanat-la-Mouteyre	STEU de la Vergne	Sans objet	NC*
Chappes	STEU du Bourg de Chappes	16,96	20,90
Ennezat	STEU du Bourg d'Ennezat	21,91	42,00**
Saint-Ignat	STEU de Champeyroux	0,69	0,49
Saint-Ours-les-Roches	STEU du Bourg de Saint-Ours-les-Roches	12,98	12,79
Volvic	STEU d'Egaules	10,00	10,00
	STEU de Viallard	6,00	6,00
	STEU La Coussedière	18,00	18,00
Système Riom***	STEU de Riom	827,90	992,00

* Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises.

**La forte augmentation de la quantité de boues évacuées est liée à une augmentation de la charge polluante entrante dans la STEU, générant production de boues plus importante

***Système Riom : Charbonnières-les-Varennes pour le hameau de Pagnat, Châtel-Guyon (Bourg et Saint-Hippolyte), Enval, Malauzat, Marsat, Ménérol, Mozac, Riom, Saint-Bonnet-près-Riom et Volvic (hors secteurs Egaules, Coussedière et Viallard).

Les autres stations d'épuration n'ont pas fait l'objet d'évacuation de boues.

La quantité de boues évacuées des stations de traitement des eaux usées en 2020 est 1 068,2 tonnes de matières sèches sur l'ensemble du périmètre, ce qui représente une évolution de 21 % par rapport à l'année de 2019 liée principalement à l'augmentation des boues issues de la STEU d'Ennezat.

V. Service aux usagers

Le traitement commun de la gestion clientèle des services d'eau potable et d'assainissement collectif est présenté dans la partie eau potable.

Seuls les indicateurs spécifiques à l'assainissement collectif sont développés ci-après.

Taux de réclamations [P258.1]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 113).

Le taux de réclamations écrites est un indicateur réglementaire de performance pour la mesure de la qualité du service à l'utilisateur. Il ne traduit que partiellement les insatisfactions, dans la mesure où seules les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) sont prises en compte et non les réclamations orales (téléphone, déplacement en agence) ; il est censé exprimer les réclamations les plus importantes, que les usagers souhaitent formaliser par écrit.

Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés	2019	2020
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	NC*	NC
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC
Chappes	2,89	1,41
Clerlande	4,31	0,00
Ennezat	0,00	0,00
Entraigues	0,00	0,00
Pessat-Villeneuve	0,00	0,00
Pulvérières	NC	NC
Saint-Beauzire	6,94	4,54
Saint-Beauzire – Biopôle	0,00	0,00
Saint-Ignat	2,19	0,00
Saint-Laure	0,00	0,00
Saint-Ours-les-Roches	2,23	0,00
Sayat	0,84	0,00
Surat	0,00	0,00
Système Riom	0,19	0,44
Taux moyen	0,69	0,55

* Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises.

Le taux de réclamations global en 2020 est de 0.55 %.

Taux de débordement d'effluents chez l'utilisateur [P251.1]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 113).

Le taux de débordement d'effluents chez l'utilisateur mesure la qualité et la continuité du service. Il est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisations présentées par des tiers, usagers du service ou non, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultants de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.



Taux de débordement d'effluents chez l'utilisateur (Nb/1000hab)	2019	2020
Charbonnières-les-Vareennes (hors Paugnat)	NC	NC
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC
Chappes	0,0	1,0
Clerlande	0,0	0,0
Ennezat	0,0	0,0
Entraigues	0,0	0,0
Pessat-Villeneuve	0,0	0,0
Pulvérières	NC	NC
Saint-Beauzire	0,0	0,0
Saint-Beauzire – Biopôle	0,0	0,0
Saint-Ignat	0,0	0,0
Saint-Laure	0,0	0,0
Saint-Ours-les-Roches	0,0	0,0
Sayat	0,0	0,0
Surat	0,0	0,0
Système Riom	0,0	0,0
Taux moyen	0,0	0,12

Le taux moyen de débordement d'effluents chez l'utilisateur en 2020 est de 0,12 %. La valeur moyenne sur le territoire français est de 0,47 %.



Taux d'impayés [P257.0]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 114).

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N. sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau), TVA et toute autre taxe ou redevance rattachée au service d'assainissement concerné.

Taux d'impayés	2019	2020
Charbonnières-les-Varennnes (hors Pagnat)	NC*	NC
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC
Chappes	1,26%	1,45%
Clerlande	1,72%	2,02%
Ennezat	1,80%	1,36%
Entraigues	4,05%	2,64%
Pessat-Villeneuve	2,38%	1,03%
Pulvérières	NC	NC
Saint-Beauzire	1,20%	1,20%
Saint-Beauzire – Biopôle	0,33%	0,00%
Saint-Ignat	0,73%	0,97%
Saint-Laure	1,41%	1,81%
Saint-Ours-les-Roches	0,40%	0,54%
Sayat	1,76%	1,50%
Surat	1,23%	1,94%
Système Riom	1,69 %	1,67%
Taux moyen	1,49%	1,37%

* Le sigle NC Non Communiqué indique que les valeurs n'ont pas été transmises.

Le taux moyen d'impayés sur le périmètre en 2020 est de 1,37 %. La valeur moyenne sur le territoire français est de 1,94 %.



Montant des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité [P207.0]

Les données par commune du système Riom figurent en annexe (Page 114).

Le montant des abandons de créances ou versement à un fonds de solidarité depuis les trois derniers exercices par m³ assujettis sont les suivants :

€/m ³	2019	2020
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)	0,0000	0,0000
Chanat-la-Mouteyre	0,0000	0,0000
Chappes	0,0000	0,0000
Clerlande	0,0000	0,0000
Ennezat	0,0000	0,0000
Entraigues	0,0000	0,0000
Pessat-Villeneuve	0,0000	0,0000
Pulvérières	0,0000	0,0000
Saint-Beauzire	0,0000	0,0000
Saint-Beauzire – Biopôle	0,0000	0,0000
Saint-Ignat	0,0000	0,0000
Saint-Laure	0,0000	0,0000
Saint-Ours-les-Roches	0,0000	0,0000
Sayat	0,0000	0,0000
Surat	0,0000	0,0000
Système Riom	0,0014	0,0000
Montant moyen pondéré	0,0011	0,0000





PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Modalités de tarification

- I. Part communautaire
- II. Part délégataire
- III. Redevances agence de l'eau
- IV. Taxes sur la valeur ajoutée

2. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif

- I. Le prix de l'eau potable [D102.0]
- II. Répartition du prix de l'eau potable par commune au 1^{er} janvier 2021
- III. Le prix de l'assainissement collectif [D204.0]
- IV. Répartition du prix de l'assainissement collectif par commune au 1^{er} janvier 2021
- V. Tarif moyen pondéré de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Accusé de réception en préfecture
0637200070753-20211207-DEL182021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

3. État de la dette



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

1. Modalité de tarification

La facturation auprès des usagers est commune pour les deux services d'eau potable et d'assainissement collectif. Elle est établie sur la base de la consommation relevée au compteur d'eau de l'utilisateur ; des conventions spéciales peuvent définir des règles spécifiques pour la détermination du volume à prendre en compte pour la facture d'assainissement, essentiellement pour des industriels dont les rejets présentent des caractéristiques particulières. Le prix de l'eau (eau potable et assainissement) se décompose comme suit.

I. Part Communautaire (eau potable et assainissement collectif, toutes communes)

Le Conseil Communautaire fixe chaque année le montant de la part revenant à la Collectivité. Cette part permet d'équilibrer les budgets annexes « eau » et « assainissement » de la Collectivité pour financer les investissements et les frais de fonctionnement nécessaires au développement de chacun des services.

Les Conseils communautaires du 16 décembre 2019 et du 8 décembre 2020 ont acté la reconduction à l'identique en 2020 et 2021 des redevances eau et assainissement tels qu'approuvés par les autorités organisatrices compétentes fin 2019.

La part variable est obligatoire pour tout service public d'eau ou d'assainissement. En revanche, la part fixe est facultative. Le tableau ci-dessous indique si les contrats ont une part fixe :

		Part fixe - Communautaire	
		Eau Potable	Assainissement Collectif
Chanat-la-Mouteyre		✓	✓
Chappes		Sans objet	✗
Charbonnières-les-Varennes	Paugnat	✓	✗
	Hors Paugnat	✓	✗
Châtel-Guyon	Bourg	✓	✗
	Les Grosliers	✓	✗
	Saint-Hippolyte	Sans objet	✗
Clerlande		Sans objet	✗
Ennezat		Sans objet	✓
Entraigues		Sans objet	✓
Enval		Sans objet	✗
Malauzat		✓	✗
Marsat		✓	✗
Ménérol		Sans objet	✗
Mozac		✗	✗
Pessat-Villeneuve		Sans objet	✓
Pulvérières		✓	✓
Riom		✗	✗
Saint-Beauzire		Sans objet	✗
Saint-Beauzire - Biopôle		Sans objet	✗
Saint-Bonnet-près-Riom		Sans objet	✗

PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

<i>Saint-Ignat</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Saint-Laure</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Saint-Ours-les-Roches</i>	<i>Sans objet</i>	✗
<i>Sayat</i>	<i>Sans objet</i>	✗
<i>Surat</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Volvic</i>	✓	✗

II. Part délégataire (eau potable et assainissement collectif si délégation de service public)

Partie nette des recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il fournit aux usagers. Elle peut comprendre :

- une part fixe facturée par abonné ;
- une part variable qui est proportionnelle aux volumes consommés, identique pour tous les abonnés.

Ce prix correspond aux coûts de prélèvement, de traitement, de stockage et d'acheminement de l'eau jusqu'au lieu de consommation, mais aussi à la collecte et le traitement des eaux usées jusqu'à leur rejet dans le milieu naturel. Ce prix, qui a été initialement négocié, est fixé par les contrats de délégation de service public et est actualisé chaque année par une formule d'indexation dont les modalités sont également fixées par le contrat.

La part variable est obligatoire pour tout service public d'eau ou d'assainissement. En revanche, la part fixe est facultative. Le tableau ci-dessous indique si les contrats ont une part fixe :

	<i>Part fixe - Délégataire</i>	
	<i>Eau Potable</i>	<i>Assainissement Collectif</i>
<i>Chappes</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Clerlande</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Ennezat</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Entraigues</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Enval</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Malauzat</i>	<i>Sans objet</i>	✗
<i>Marsat</i>	✓	✓
<i>Ménérol</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Mozac</i>	✓	✓
<i>Pessat-Villeneuve</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Riom</i>	✗	✗
<i>Saint-Beauzire</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Saint-Beauzire - Biopôle</i>	<i>Sans objet</i>	✗
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	<i>Sans objet</i>	✗
<i>Saint-Ignat</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Saint-Laure</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Saint-Ours-les-Roches</i>	<i>Sans objet</i>	✓
<i>Sayat</i>	<i>Sans objet</i>	✗
<i>Surat</i>	<i>Sans objet</i>	✓

III. Redevances Agence de l'Eau

L'Agence de l'eau est un établissement public d'étude et d'intervention qui a pour mission d'améliorer la connaissance et de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Il contribue à établir la politique de l'eau et aide financièrement les collectivités à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'ils arrêtent.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne perçoit, auprès des abonnés par l'intermédiaire des gestionnaires du service, des redevances qui ont pour objet :

- la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, assise sur le volume d'eau prélevé au milieu naturel ;
- la lutte contre la pollution, assise sur le volume d'eau potable consommé par l'utilisateur, qu'il soit ou non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées ;
- la modernisation des réseaux, assise sur le volume d'eau retenu, avant application d'abattements éventuels, pour le calcul de la redevance assainissement.

IV. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable et d'assainissement bénéficient d'un taux de TVA réduit respectivement à 5,5 % et 10 % au lieu du taux normal de 20 %.

2. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif

I. Le prix de l'eau potable [D102.0]

Le prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2021, sur la base des consommations de 120 m³ par an (référence INSEE), est de :

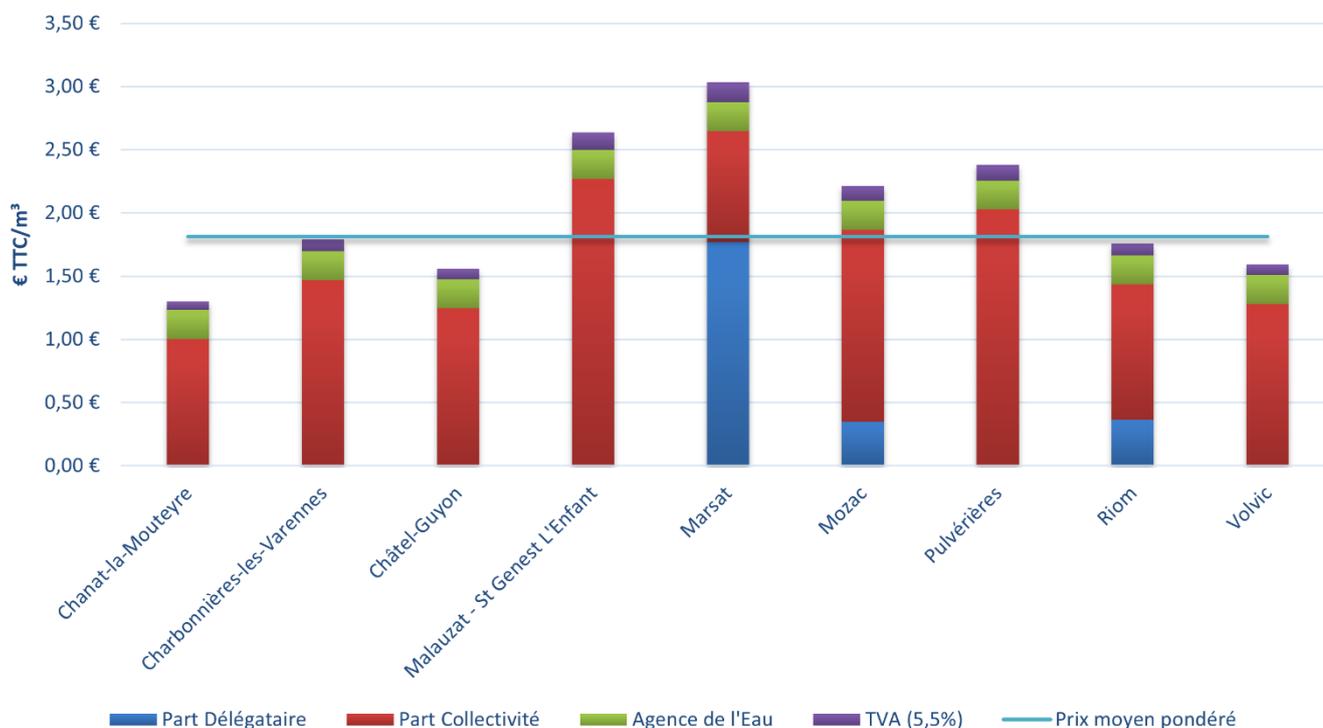
	€TTC/m ³
Chanat-la-Mouteyre	1,30
Charbonnières-les-Varennes	1,79
Châtel-Guyon (hors Saint-Hippolyte)	1,56*
Marsat	3,03
Saint-Genest-l'Enfant (Malauzat)	2,64
Mozac	2,21
Pulvérières	2,38
Riom	1,76
Volvic	1,59

* Part fixe différente selon diamètre de compteur.

En moyenne pondérée par les volumes vendus, le prix du m³ au 1^{er} janvier 2021 est de **1,81 € TTC par m³**.

La valeur nationale 2018 du prix TTC du service d'eau potable au m³ (pour 120 m³) est de 2,07 €/m³.

II. Répartition du prix de l'eau potable par commune au 1^{er} janvier 2021



PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

III. Le prix de l'assainissement collectif [D204.0]

Le prix de l'assainissement sur la base des consommations de 120 m³ par an (référence INSEE) au 1^{er} janvier 2021 est :

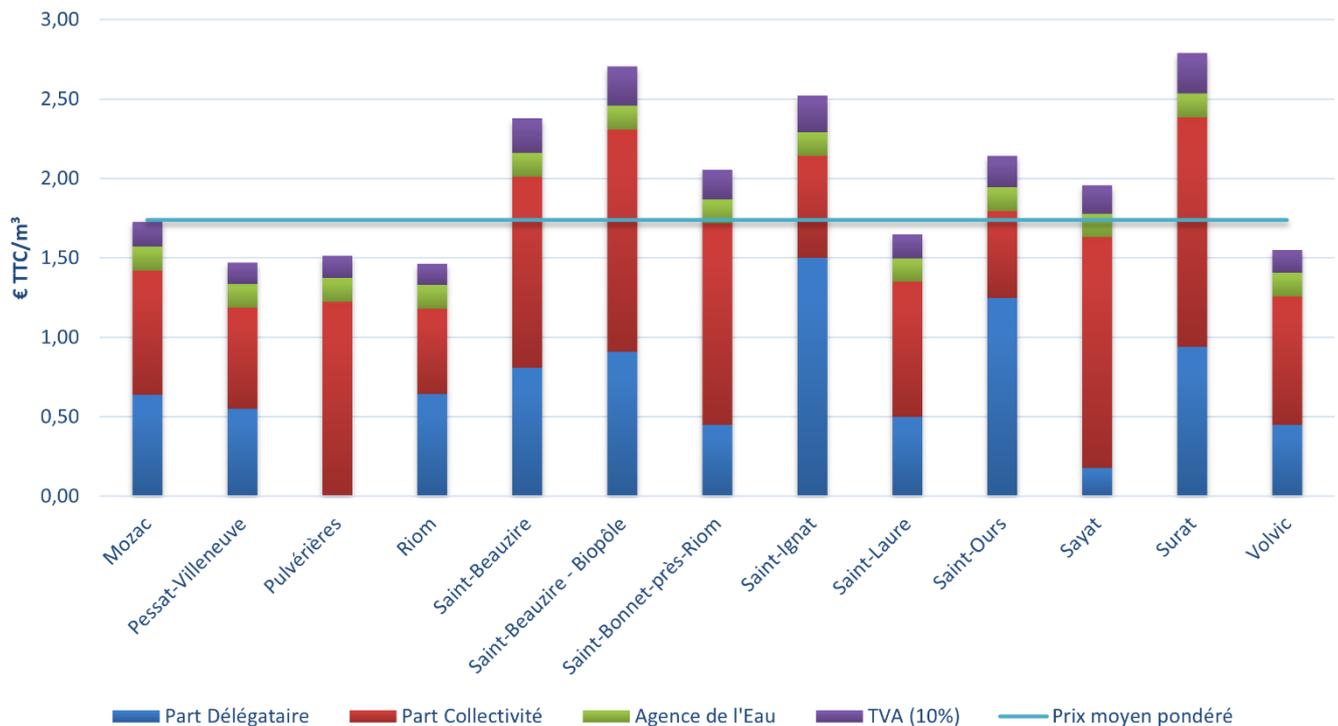
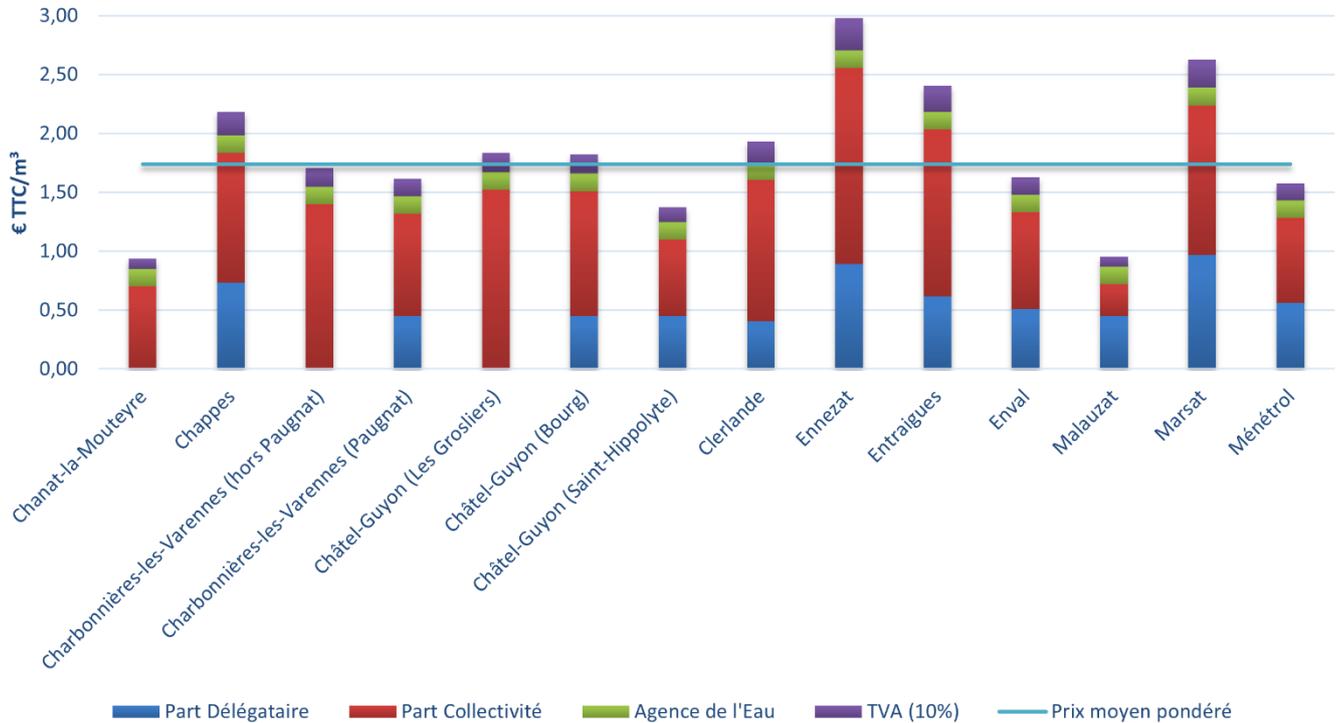
		€TTC/m ³
Chanat-la-Mouteyre		0,94
Chappes		2,18
Charbonnières-les-Varennes	Paugnat	1,62
	Hors Paugnat	1,71
Châtel-Guyon	Bourg	1,82
	Les Grosliers	1,84
	Saint-Hippolyte	1,37
Clerlande		1,93
Ennezat		2,98
Entraigues		2,40
Enval		1,63
Malauzat		0,96
Marsat		2,63
Ménérol		1,57
Mozac		1,73
Pessat-Villeneuve		1,47
Pulvérières		1,51
Riom		1,46
Saint-Beauzire		2,38
Saint-Beauzire - Biopôle		2,71
Saint-Bonnet-près-Riom		2,06
Saint-Ignat		2,52
Saint-Laure		1,65
Saint-Ours-les-Roches		2,14
Sayat		1,96
Surat		2,79
Volvic		1,55

En moyenne pondérée par les volumes assujettis, le prix du m³ au 1^{er} janvier 2021 est de **1,73 €TTC par m³**.

La valeur nationale 2018 du prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ (pour 120 m³) est de 2,07 €/m³.

PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

IV. Répartition du prix de l'assainissement collectif par commune au 1^{er} janvier 2021



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021



PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

V. Tarif moyen pondéré de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Les données par commune figurent en annexe (Page 115).

Les valeurs figurant dans le tableau sont une moyenne globale. Les calculs ont été effectués à partir d'une moyenne pondérée par le nombre d'usagers pour les parts fixes (€HT/an) et d'une moyenne pondérée par le volume facturé pour les parts proportionnelles (€HT/m³).

			2019	2020	2021	
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégitaire	Part fixe (€HT/an)	2,44	2,50	2,50	
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,26	0,27	0,27	
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	8,82	8,82	8,82	
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,12	1,12	1,12	
	Agence de l'eau	Redevance pollution (€HT/m ³)	0,23	0,23	0,23	
		Protection de la ressource (€HT/m ³)	0,00	0,00	0,00	
	Total (HT)			204,79	205,52	205,69
	TVA (5,5%)			11,26	11,30	11,31
	Total (TTC)			216,05	216,82	217,00
	Total (TTC/m³)			1,80	1,81	1,81
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégitaire	Part fixe (€HT/an)	0,96	0,98	0,99	
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,42	0,48	0,53	
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	0,54	0,54	0,54	
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,75	0,73	0,73	
	Agence de l'eau	Modernisation réseaux (€HT/m ³)	0,15	0,15	0,15	
	Total (HT)			160,51	164,46	170,35
	TVA (10%)			16,05	16,45	17,03
	Total (TTC)			176,56	180,91	187,38
	Total (TTC/m³)			1,47	1,51	1,56
	PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégitaire	Part fixe (€HT/an)	3,40	3,48	3,49
Part proportionnelle (€HT/m ³)			0,68	0,74	0,79	
Part Collectivité		Part fixe (€HT/an)	9,36	9,36	9,36	
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,88	1,85	1,85	
Agence de l'eau			0,38	0,38	0,38	
Total (HT)			365,30	369,98	376,04	
TVA			27,31	27,75	28,35	
Total (TTC)			392,62	397,73	404,39	
Total (TTC/m³)			3,27	3,31	3,37	



3. État de la dette

La durée d'extinction de la dette est un indicateur [P153.2 et P256.2] permettant d'apprécier les marges de manœuvre de la Collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Il correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la Collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement de chacun des services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la Collectivité consacre l'intégralité des résultats du service au remboursement de cette dette, ce qui est rarement le cas (une partie des résultats est notamment affectée aux nouveaux investissements).

EAU POTABLE – EN EUROS

<i>Montant de l'encours au 31/12/2020</i>	2 905 498,08
<i>Annuité à payer au cours de l'exercice</i>	293 464,90
<i> Dont capital</i>	223 063,61
<i> Dont intérêts</i>	70 401,29
<i>Épargne brute annuelle</i>	1 354 236,65
<i>Durée d'extinction de la dette</i>	2,1 ans

ASSAINISSEMENT – EN EUROS

<i>Montant de l'encours au 31/12/2020</i>	9 394 387,31
<i>Annuité à payer au cours de l'exercice</i>	956 946,05
<i> Dont capital</i>	731 478,20
<i> Dont intérêts</i>	225 467,85
<i>Épargne brute annuelle</i>	1 314 275,58
<i>Durée d'extinction de la dette</i>	7,1 ans

- Amortissements réalisés par la Collectivité (titres émis)

Dotations aux amortissements - BIENS

<i>Service de l'eau potable</i>	0,00
<i>Service d'assainissement collectif</i>	22 672,64

Dotations aux amortissements – SUBVENTIONS

<i>Service de l'eau potable</i>	0,00
<i>Service d'assainissement collectif</i>	10 357,71



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Les caractéristiques générales du service

- VII. Présentation du territoire desservi
- VIII. Les modes de gestion

2. Les caractéristiques techniques du service

3. Les tarifs du service d'assainissement non collectif

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

1. Les caractéristiques générales du service

I. Présentation du territoire desservi

En application de l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif.*

[...] Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans.

Elles peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif [...]. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif ».

Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) est compétente en assainissement non collectif des eaux usées sur 17 communes de son territoire (Figure 9).

- Chappes
- Chanat-la-Mouteyre
- Charbonnières-les-Varennnes
- Châtel-Guyon
- Clerlande
- Ennezat
- Enval
- Malauzat
- Marsat
- Ménérol
- Mozac
- Pessat-Villeneuve
- Pulvérières
- Riom
- Saint-Beuzire
- Saint-Bonnet-près-Riom
- Volvic

La compétence assainissement non collectif sur le reste du territoire est exercée par les syndicats ci-dessous :

- Syndicat Intercommunal d'assainissement de Morge et Chambaron (SIAMC) : Chambaron sur Morge, Le Cheix, Martres-sur-Morge et Varennes-sur-Morge
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont Ferrand (SIAREC) : Chavaroux, Lussat, Malintrat et Les-Martres-d'Artière
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse-Limagne (SIAEP Basse Limagne) : Entraigues, Saint-Ignat, Saint Laure, Sayat.
- Syndicat Mixte Sioule et Morge (SM Sioule et Morge) : Saint-Ours.

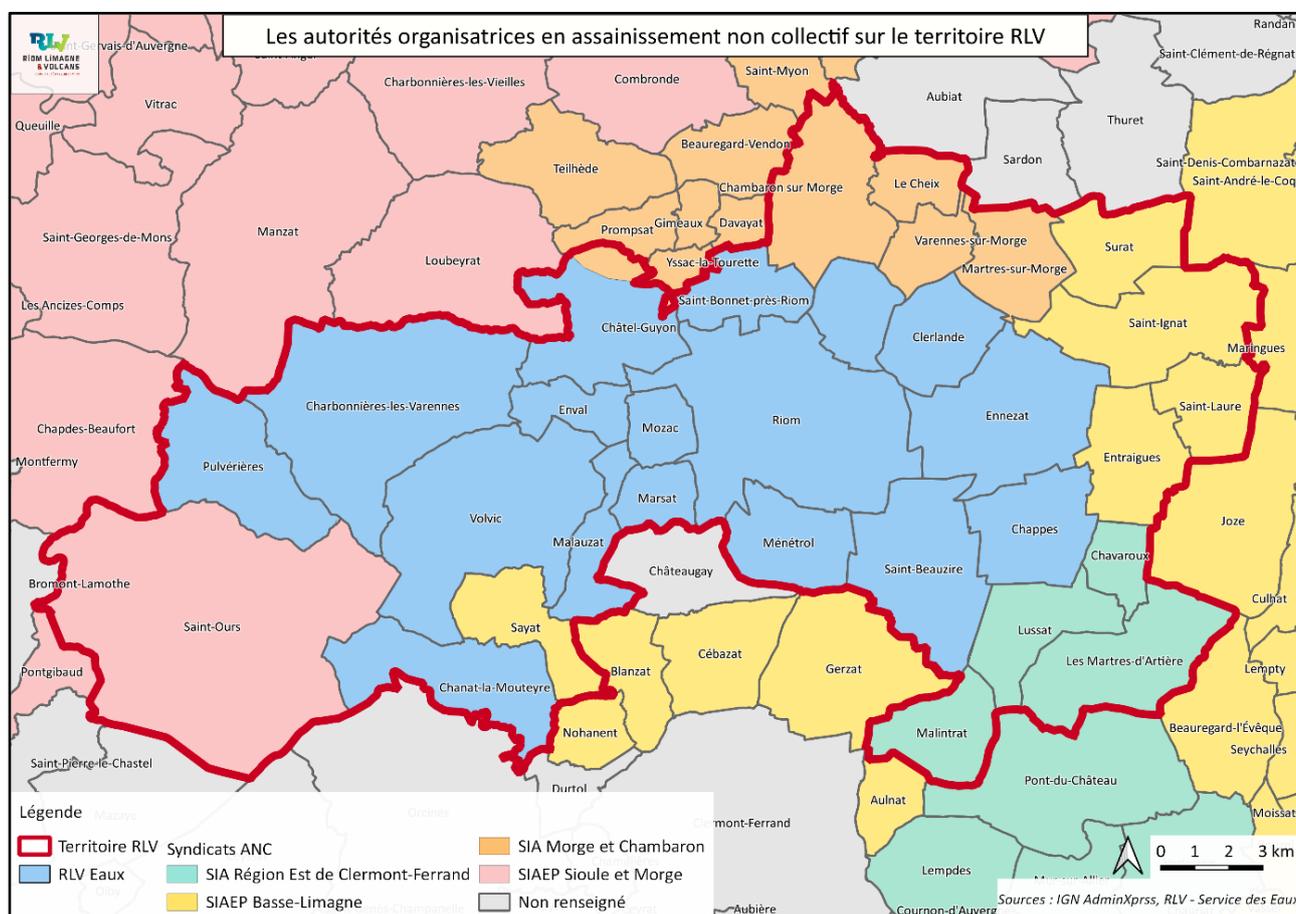


Figure 9 - Carte de l'organisation de la compétence assainissement non collectif sur le territoire de RLV

II. Les modes de gestion

Concernant le mode de gestion du service (*Figure 10*), sur le territoire des 17 communes pour lesquelles Riom Limagne et Volcans est compétente, le service est délégué pour deux communes et en régie avec marchés de prestations de service confiés à la SEMERAP sur les autres communes. Sur la commune de Chappes et les communes en régie, le prestataire n'assure que la mission obligatoire relative au contrôle des installations. Pour la commune de Clerlande, le Délégué assure la mission obligatoire relative aux contrôles ainsi que la mission facultative de réhabilitation.

	Type	Titulaire/Délégué	Échéance contrat
Chappes	DSP	Semerap	31/12/2030
Clerlande	DSP	EACS	31/07/2021
Chanat-la-Mouteyre	Régie MPS*	Semerap	31/12/2021
Charbonnières-les-Varennes			
Châtel-Guyon			
Ennezat			
Enval			
Malauzat			
Marsat			
Ménérol			
Mozac			
Pessat-Villeneuve			
Pulvérières			
Riom			
Saint-Beauzire			
Saint-Bonnet-près-Riom			
Volvic			

Tableau 3 - Modes de gestion en assainissement non collectif sur le territoire de RLV

*Il est important de noter que le contrat SEMERAP actuel pour les 15 communes a commencé en juin 2020.

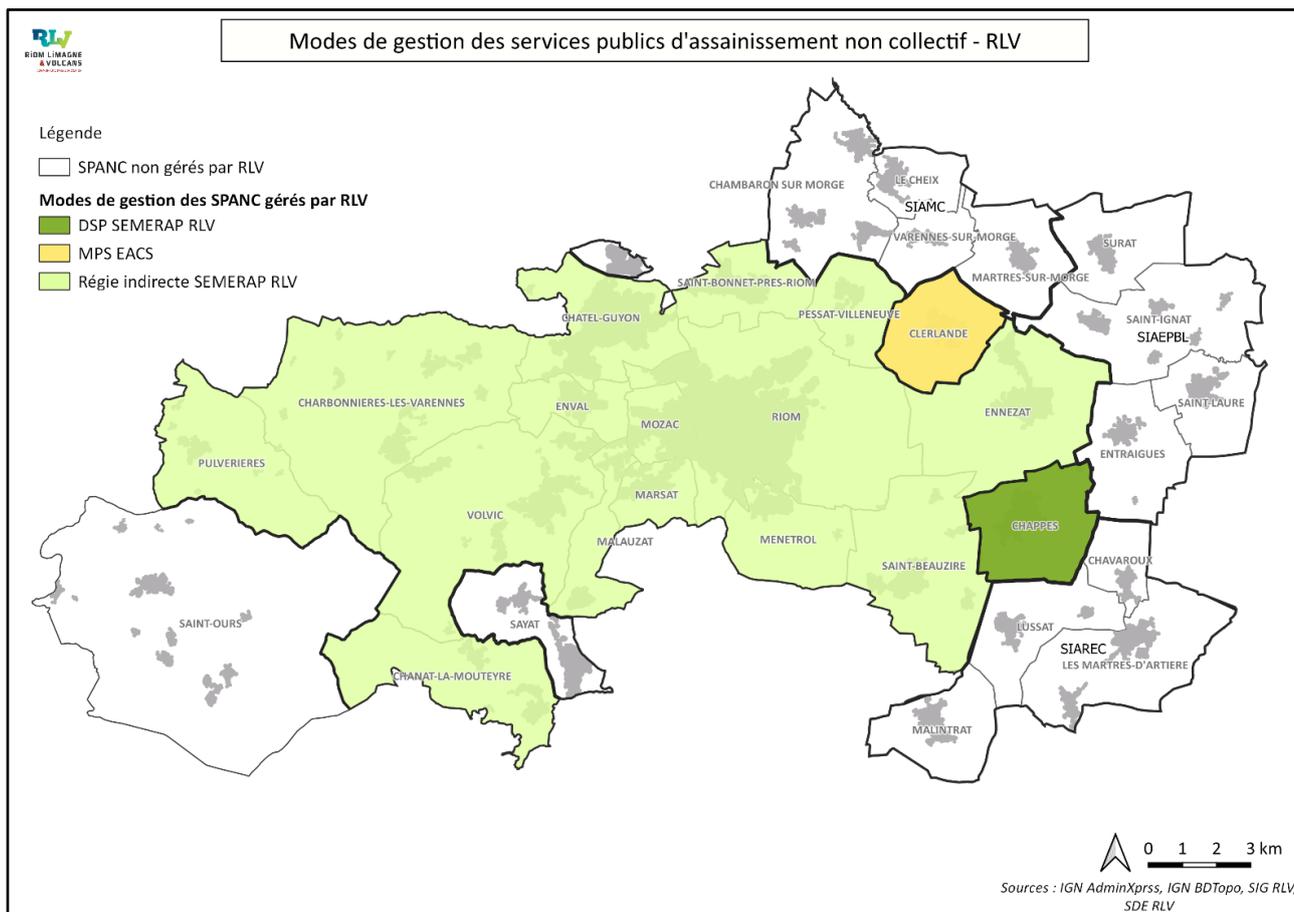


Figure 10 - Carte des modes de gestion en assainissement non collectif sur le territoire de RLV

2. Les caractéristiques techniques du service

Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif [D301.0]

Les données par commune figurent en annexe (Page 124).

	2020
Nombre d'habitants total	2 456

En 2020, le nombre estimé d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif est de 2 456.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3]

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire concerne 1 061 installations recensées en 2020. Le taux de conformité est calculé comme suit :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{B + C}{A} \times 100$$

Où

- A = Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service ;
- B = Nombre d'installations jugées conformes ou mises en conformité depuis la création du service ;
- C = Nombre d'installations jugées non conformes sans risque avéré depuis la création du service ;

	Nb total d'installations contrôlées (A)	Nb d'installations jugées conformes (B)	Nb d'installations jugées non conformes sans risque avéré (C)	Taux de conformité en 2020
Chappes	18	6	12	100 %
Clerlande	31	20	1	68%
Contrat MPS (15 communes)	942	225	641	92%
TOTAL	991	251	654	91%

Sur les contrôles diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière en 2020, il a été constaté 1 installation non conforme avec travaux à réaliser sous 1 an (risques sanitaires) à Saint-Beauzire.

Les contrôles réalisés en 2020 figurent en annexe (Page 126).

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif [D302.0]

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B suivant n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au point A n'atteint pas 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

- + 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération
- + 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération
- + 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans
- + 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations

B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

- + 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations
- + 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations
- + 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange

	<i>Indice 2020</i>
<i>Chappes</i>	<i>NC</i>
<i>Clerlande</i>	<i>110</i>
<i>15 communes</i>	<i>100</i> <i>(Donnée 2019)</i>

En moyenne l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire est 100 en 2020 et estimé selon le barème ci-dessus.

3. Les tarifs du service d'assainissement non collectif

Les charges d'exploitation du SPANC sont financées par une redevance d'assainissement collectif, pour le service rendu au titre de ses compétences obligatoires et, le cas échéant, pour l'entretien au titre de ses compétences facultatives (articles R.2224-19 et suivants du Code général des collectivités territoriales) :

- La redevance perçue pour la vérification de la conception et de l'exécution des installations est facturée au propriétaire de l'installation ;
- La redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien est facturée au titulaire de l'abonnement d'eau (art. R 2224-19-5, -8 et -9 du CGCT). Elle peut toutefois être demandée au propriétaire avec possibilité pour celui-ci de la répercuter sur les charges locatives.

▪ Tarifs par prestation en €HT applicables au 1^{er} janvier 2021

Contrôle périodique de vérification du fonctionnement et de l'entretien

	<i>Installation individuelle</i>
<i>Chappes (Fréquence de 4 ans ou 8 ans)*</i>	81,16
<i>Clerlande (Fréquence de 10 ans)</i>	77,81
<i>15 communes (Fréquence de 6 ans)</i>	80,00

*Fréquence de 8 ans pour les installations déclarées conformes et de 4 ans pour les installations déclarées non-conformes.

Contrôle des travaux neufs ou de réhabilitation

	<i>Contrôle d'examen préalable de la conception</i>	<i>Contrôle de vérification de l'exécution des travaux</i>	<i>Contre visite en cas de non-conformité</i>
<i>Chappes</i>	160,00	63,18	81,16
<i>Clerlande</i>		143,65*	77,81
<i>15 communes</i>	160,00	60,00	80,00

*Ce tarif comprend les contrôles d'examen préalable de la conception et de vérification de l'exécution des travaux.

Contrôle des installations lors d'une cession d'immeuble

<i>Chappes</i>	101,45
<i>Clerlande</i>	95,77
<i>15 communes</i>	110,00

Part communautaire

Aucune part communautaire n'a été mise en œuvre.

I. Service de l'eau potable

- 1. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :
- | | |
|--|--|
| 0 % : aucune action | 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours |
| 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu | 50 % : dossier déposé en préfecture |
| 60 % : arrêté préfectoral terminés) | 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) |
| 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté | |
- L'indice doit être déterminé pour chaque point de prélèvement dans le milieu naturel et doit être demandé au fournisseur d'eau en gros en cas d'achat en gros.

- 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

A – Plan des réseaux

10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure.

5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour annuelle.

B – Inventaire des réseaux

10 points : les deux conditions suivantes sont remplies

1. Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
2. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

+ 1 à 5 points : lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

+ 0 à 15 points : si les dates ou périodes de pose sont connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux et 10 points lorsque 50 % du linéaire total est renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux

10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.

10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.

10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.

10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.

10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.

10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau.

10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.

5 points : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites avec les conditions suivantes :

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

Les 30 points de la partie B ne sont comptabilisés que si les 15 points de la partie A sont acquis.

Les 75 points de la partie C ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des parties A et B sont acquis.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

- 3. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** : Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte. Calcul : $(\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N.}) / 5 / (\text{Longueur du réseau de desserte au } 31/12/N.) \times 100$
- 4. Rendement du réseau de distribution** : le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage.
- 5. Indice linéaire de pertes en réseau** : l'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en $\text{m}^3/\text{km}/\text{jour}$.
- 6. Indice linéaire des volumes non comptés** : l'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en $\text{m}^3/\text{km}/\text{jour}$.
- 7. Taux de conformité aux paramètres microbiologiques** : Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m^3/jour , il s'agit du nombre de prélèvements microbiologiques conformes sur le nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année. Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m^3/jour , l'indicateur jugé non pertinent est remplacé par l'indication du nombre de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année.
- 8. Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques** : nombre de prélèvements physico-chimiques conformes rapporté au nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés.
Les conformités sont appréciées relativement aux limites de qualité fixées dans les textes réglementaires en vigueur pour le contrôle sanitaire. Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m^3/jour sont indiqués le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements total.
- 9. Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées** : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.
- 10. Taux de réclamations** : nombre de réclamations écrites (reçues par l'exploitant ou la collectivité) rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.
- 11. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente** : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N. sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont réparties au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.
- 12. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés** : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle. Calcul : $\text{Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais} / \text{nombre total d'ouvertures} \times 100$.
- 13. Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité** : Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. Exprimé en $\text{€}/\text{m}^3$, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau. Calcul : $(\text{montants en euros des abandons de créance} + \text{montants en euros des versements à un fonds de solidarité}) / \text{volume facturé}$.
- 14. Durée d'extinction de la dette de la collectivité** : Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable. Le nombre

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affectée aux nouveaux investissements). Calcul : Encours total de la dette / Épargne brute annuelle.

II. Service de l'assainissement collectif

- 1. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées** : est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.
- 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

A – Plan des réseaux

10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...) et, s'ils existent des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.

5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux

B – Inventaire des réseaux

10 points : les deux conditions suivantes sont remplies

1. Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
2. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

+ 1 à 5 points : lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

+ 0 à 15 points : 0 si les dates et périodes de pose sont connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux et 10 points lorsque 50 % du linéaire total est renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

C – Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions

10 points : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.

+1 à 5 points : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié au moins du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour 95 % du linéaire total.

10 points : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs d'orage...).

10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.

10 points : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).

10 points : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon du réseau (curage curatif, désobstructions, réhabilitations, renouvellement...).

10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation.

10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

Cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessus et avec les conditions suivantes :

Les 30 points de la partie B ne sont comptabilisés que si les 15 points de la partie A sont acquis.

Les 75 points de la partie C ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des parties A et B sont acquis.

- 3. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT** au regard de l'application de la directive ERU : la définition de cet indicateur est en cours de refonte.
- 4. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C suivants n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

- + 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop-plein de postes de refoulement...)
- + 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
- + 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
- + 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015
- + 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015
- + 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

- + 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

- + 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

- 5. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau** : est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. Il s'agit de points noirs sur le réseau.
- 6. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées** : quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
- 7. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT** issus de la directive ERU : fournis par le service de la Police de l'Eau. La fiche détaillée de cet indice est en cours de refonte.
- 8. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT** issus de la directive ERU : fournis par le service de la Police de l'Eau. La Fiche détaillée de cet indice est en cours de refonte.
- 9. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau** : parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24h, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans. Seuls les services comportant une station d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH sont concernés.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

- 10. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conforme à la réglementation :** pourcentage de la part de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération et la décharge agréée. Calcul : Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme / Tonnes de matières sèches totales des boues évacuées X 100.
- 11. Montant des abandons créance ou des versements à un fonds de solidarité :** Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. Exprimé en €/m³, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'assainissement. Calcul : Somme des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) / Volume facturé.
- 12. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers :** Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Calcul : Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / Nombre d'habitants desservis x 1 000.
- 13. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente :** correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Toute facture d'assainissement non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommée. Moyenne pondérée par le Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N.
- 14. Taux de réclamations :** Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1 000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur la prestation environnementale (pollution, odeurs), la qualité du service (libre écoulement, inondations, débordements, infiltrations, travaux, mise en service...), la facturation (m³ facturés, mode de paiement...) à l'exception du niveau de prix. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées. Calcul : Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés x 1 000.
- 15. Durée d'extinction de la dette de la collectivité :** Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable. Le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, ce qui rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affectée aux nouveaux investissements). Calcul : Encours total de la dette / Épargne brute annuelle.

III. Service de l'assainissement non collectif

- 1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :** cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au-delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

Partie A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (100 points)

20 points : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération

20 points : application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération

30 points : pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

30 points : pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné ».

Partie B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (40 points)

10 points : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations

20 points : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations

10 points : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange

- 2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :** (Nombre total d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté, ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N, et ce depuis la création du service) / (nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100

Nota : il s'agit concrètement de rapporter au nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service, la somme des deux termes ci-dessous :

- le nombre d'installations neuves ou à réhabiliter ayant été déclarées conformes, après contrôle au titre de l'article 3 susvisé
- le nombre d'installations existantes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement, après contrôle au titre de l'article 4 susvisé ou après mise en conformité validée par le service, au 31/12 de l'année N.

Ne sont pris en compte que les contrôles des installations dont les résultats ont été communiqués à l'utilisateur au 31/12 de l'année N.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

ANNEXES – DONNEES DETAILLEES PAR COMMUNE

SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	91
3. Les caractéristiques techniques du service.....	91
I. Les données usagers	91
II. Ressources et production.....	92
III. Distribution - Réseau.....	93
IV. Qualité de l'eau	99
V. Service aux abonnés.....	101
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	104
3. Les caractéristiques techniques du service.....	104
I. Les données usagers	104
II. Collecte des eaux usées	107
V. Service aux usagers	113
PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	115
2. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif	115
V. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif en 1 ^{er} janvier 2021	115
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	124
2. Les caractéristiques techniques du service.....	124

SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU
POTABLE

3. Les caractéristiques techniques du service

I. Les données usagers

Estimation de la population desservie (Source INSEE) [D101.0]

	2019	2020
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	934	941
<i>Charbonnières-les-Varennnes</i>	1 759	1 728
<i>Châtel-Guyon</i>	6 195	6 152
<i>Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)</i>	404	404
<i>Marsat</i>	1 399	1 360
<i>Mozac</i>	3 877	3 878
<i>Pulvérières</i>	406	406
<i>Riom</i>	19 011	19 180
<i>Volvic (Bas)</i>	3 186	3 210
<i>Volvic (Haut)</i>	1 369	1 380
TOTAL	38 540	38 639

Les abonnés du service d'eau potable

	2019	2020
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	449	457
<i>Charbonnières-les-Varennnes</i>	951	975
<i>Châtel-Guyon</i>	2 224	2 204
<i>Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)</i>	332 (Donnée 2020)	332
<i>Marsat</i>	699	706
<i>Mozac</i>	1 846	1 860
<i>Pulvérières</i>	238	238
<i>Riom</i>	9 221	9 259
<i>Volvic (Bas)</i>	1 695	1 733
<i>Volvic (Haut)</i>	656	670
TOTAL	18 311	18 434

II. Ressources et production

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]

<i>Communes approvisionnées</i>	<i>Source / captages</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	<i>Captage de Fontbaron Basse</i>	<i>80 %</i>	<i>80 %</i>
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	<i>Captage de Fontbaron Haute</i>	<i>80 %</i>	<i>80 %</i>
<i>Charbonnières-les-Varennnes Pulvérières Volvic (Haut)</i>	<i>Font de Rases</i>	<i>60 %</i>	<i>60 %</i>
	<i>Source du Pêcheur</i>	<i>60 %</i>	<i>60 %</i>
	<i>Captage de Fontaube</i>	<i>100 %</i>	<i>80 %</i>
	<i>Captage de Perrère</i>	<i>100 %</i>	<i>80 %</i>
	<i>Captage de Chazelle</i>	<i>Hors Service</i>	<i>Hors Service</i>
<i>Châtel-Guyon Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant) Marsat Mozac Riom Volvic (Bas)</i>	<i>Goulet de Volvic</i>	<i>80%</i>	<i>80 %</i>
<i>Mozac Riom</i>	<i>Gargouilloux</i>	<i>40 %</i>	<i>40 %</i>
<i>Volvic (Egales)</i>	<i>Captage Egales</i>	<i>60 %</i>	<i>60 %</i>
<i>Charbonnières-les-Varennnes Volvic (Haut)</i>	<i>Captage Moulet Marcenat</i>	<i>80 %</i>	<i>80 %</i>

III. Distribution - Réseau

Ouvrages de distribution

<i>Service Haut</i>		
<i>Communes</i>	<i>Ouvrages</i>	<i>Capacité (en m³)</i>
Charbonnières-les-Varennes	Réservoir du Thiolet - Charbonnières	150
	Réservoir de Verrières	100
	Réservoir du Bourgnon	150
	Réservoir du Bouy	100
	Station de pompage de Grelière	-
Pulvérières	Réservoir de Chazelle	200
	Station de pompage de Fontaube	-
	Station de pompage de Chazelle	-
Volvic	Réservoir d'Egaules	50
	Réservoir du Thiolet- Volvic	500
	Réservoir de la Bannière	1 000
	Réservoir Tournoël	50
	Station de pompage d'EGAULES (Poste de chloration)	-
	Station de pompage MOULET MARCENAT (Poste de bioxyde)	-
	Station de pompage du Lac	-

<i>Service Bas</i>		
<i>Communes approvisionnées</i>	<i>Ouvrages</i>	<i>Capacité (en m³)</i>
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant) Marsat Riom	Réservoir de Mirabel	1 000
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant) Mozac Riom	Réservoir de Ronchalon	2 500
Mozac Riom	Réservoir de Saint-Genest-l'Enfant	4 000
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant) Marsat Mozac Riom	Réservoir du Chancet	2 000
Châtel-Guyon	Réservoir des Planelles	3 450
	Réservoir de Porte-Bouche	
	Réservoir du Chalusset	
	Réservoir de Malauzat	

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

Service Sud		
Communes	Ouvrages	Capacité (en m ³)
Chanat-la-Mouteyre	Réservoir de Clerzat	150
	Réservoir de Chanat	200
	Réservoir de la Font Baron	80
	Réservoir de l'Étang	100

Linéaire de réseaux

En mètres		2019	2020
Chanat-la-Mouteyre	Réseau de distribution	16 000	21 861
Charbonnières-les-Varennnes	Réseau de distribution	28 000	46 816
Châtel-Guyon	Réseau de distribution	63 000	69 600
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	Réseau de distribution	4 222	4 222
Marsat	Réseau de distribution	11 750	11 693
Mozac	Réseau de distribution	26 902	26 902
Pulvérières	Réseau de distribution	10 520	19 256
Riom	Réseau de distribution	128 152	128 080
Volvic (Bas)	Réseau de distribution	30 849	30 849
Volvic (Haut)	Réseau de distribution	24 883	24 883
Ex SAEP RR	Réseau de transport	36 443	39 770
TOTAL		344 278	384 162

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B]

	2019	2020
Chanat-la-Mouteyre	100	26
Charbonnières-les-Varennnes	15	15
Châtel-Guyon	105	25
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	90	90
Marsat	104	105
Mozac	110	110
Pulvérières	10	10
Riom	110	110
Volvic (Bas)	80	25
Volvic (Haut)	80	25
Ex SAEP RR	100	30
Moyenne pondérée	93	58

Intervention sur les réseaux

	<i>Nombre de réparations</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	<i>Sur branchements</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
	<i>Sur canalisations</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
<i>Charbonnières-les-Varennes</i>	<i>Sur branchements</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
	<i>Sur canalisations</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
<i>Châtel-Guyon</i>	<i>Sur branchements</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
	<i>Sur canalisations</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
<i>Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)</i>	<i>Sur branchements</i>	<i>NC</i>	<i>7</i>
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	<i>NC</i>	<i>2,11</i>
	<i>Sur canalisations</i>	<i>NC</i>	<i>1</i>
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	<i>NC</i>	<i>0,24</i>
<i>Marsat</i>	<i>Sur branchements</i>	<i>15</i>	<i>20</i>
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	<i>2,17</i>	<i>2,86</i>
	<i>Sur canalisations</i>	<i>6</i>	<i>1</i>
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	<i>0,51</i>	<i>0,09</i>
<i>Mozac</i>	<i>Sur branchements</i>	<i>24</i>	<i>34</i>
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	<i>1,33</i>	<i>1,88</i>
	<i>Sur canalisations</i>	<i>4</i>	<i>3</i>
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	<i>0,15</i>	<i>0,11</i>
<i>Pulvérières</i>	<i>Sur branchements</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
	<i>Sur canalisations</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
	<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
<i>Riom</i>	<i>Sur branchements</i>	<i>104</i>	<i>79</i>
	<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	<i>1,50</i>	<i>1,13</i>

	Sur canalisations	20	16
	Taux de réparation par km de canalisation	0,16	0,12
Volvic (Bas)	Sur branchements	14	19
	Taux de réparation pour 100 branchements	0,83	1,10
	Sur canalisations	2	3
	Taux de réparation par km de canalisation	0,06	0,10
Volvic (Haut)	Sur branchements	5	6
	Taux de réparation pour 100 branchements	0,76	0,90
	Sur canalisations	11	2
	Taux de réparation par km de canalisation	0,44	0,08
TOTAL	Sur branchements	162	165
	Taux de réparation pour 100 branchements	1,37	1,35
	Sur canalisations	43	26
	Taux de réparation par km de canalisation	0,19	0,11

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [P107.2]

En mètres	2016	2017	2018	2019	2020	Taux Moyen
Chanat-la-Mouteyre		500			44	0,50 %
Charbonnières-les-Varennes		1 000			0	0,43 %
Châtel-Guyon	NC	NC	NC	NC	0	0,32 % (Donnée 2018)
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	NC	NC	NC	NC	0	NC
Marsat	50	0	80	160	64	0,61 %
Mozac	290	191	381	330	0	0,89 %
Pulvérières	NC	NC	NC	NC	0	NC
Riom	1 799	1 838	561	1 210	0	0,84 %
Volvic (Bas)	335	210	582	206	0	0,86 %
Volvic (Haut)	95	542	190	264	670	1,42 %
Ex SAEPRR	0	500	0	540	0	0,52 %
Taux moyen	2 569	3 281	1 794	2 710	734	0,85 %

Volumes – Rendement – Indice linéaire de pertes – Indice linéaire des volumes non comptés

	<i>Volumes en m³</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	<i>Volume produit</i>	17 837	36 455	
	<i>Volume acheté en gros</i>	28 375	32 363	
	<i>Volume vendu en gros</i>	618	0	
	<i>Volume consommé autorisé</i>	<i>Volume consommé comptabilisé</i>	38 548	47 786
		<i>Volume de service + Volume sans comptage</i>	3 200	3 200 (Donnée 2019)
	<i>RENDEMENT RÈGLEMENTAIRE</i>		91,7	74,1
	<i>ILVNC</i>		1,2	2,6
		<i>ILP</i>	0,7	2,2
<i>Charbonnières-les-Varennes</i>	<i>Volume produit</i>	161 268	199 702	
	<i>Volume acheté en gros</i>	24 670	21 344	
	<i>Volume vendu en gros</i>	27 218	49 797	
	<i>Volume consommé autorisé</i>	<i>Volume consommé comptabilisé</i>	76 742	77 226
		<i>Volume de service + Volume sans comptage</i>	27 440	27 440 (Donnée 2019)
	<i>RENDEMENT RÈGLEMENTAIRE</i>		70,7	69,9
	<i>ILVNC</i>		8,0	5,5
		<i>ILP</i>	5,3	3,9
<i>Châtel-Guyon</i>	<i>Volume produit</i>	0	0	
	<i>Volume acheté en gros</i>	426 086	436 345	
	<i>Volume vendu en gros</i>	0	0	
	<i>Volume consommé autorisé</i>	<i>Volume consommé comptabilisé</i>	299 502	274 857
		<i>Volume de service + Volume sans comptage</i>	20 514	20 514 (Donnée 2019)
	<i>RENDEMENT RÈGLEMENTAIRE</i>		75,1	67,7
	<i>ILVNC</i>		5,5	6,3
		<i>ILP</i>	4,6	5,5
<i>Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)</i>	<i>Volume produit</i>	0	0	
	<i>Volume acheté en gros</i>	41 904	47 808	
	<i>Volume vendu en gros</i>	0	0	
	<i>Volume consommé autorisé</i>	<i>Volume consommé comptabilisé</i>	30 077	37 914
		<i>Volume de service + Volume sans comptage</i>	1 010	1 010
	<i>RENDEMENT RÈGLEMENTAIRE</i>		74,2	81,4
	<i>ILVNC</i>		7,7	6,4
		<i>ILP</i>	7,0	5,7
<i>Marsat</i>	<i>Volume produit</i>	0	0	
	<i>Volume acheté en gros</i>	102 209	115 367	
	<i>Volume vendu en gros</i>	0	0	
	<i>Volume consommé autorisé</i>	<i>Volume consommé comptabilisé</i>	67 125	64 465

		Volume de service + Volume sans comptage	6 888	6 888
		RENDEMENT RÈGLEMENTAIRE	72,4	61,8
		ILVNC	8,2	11,9
		ILP	6,6	10,3
Mozac		Volume produit	0	0
		Volume acheté en gros	256 219	221 858
		Volume vendu en gros	0	0
		Volume consommé comptabilisé	193 570	176 112
		Volume de service + Volume sans comptage	7 800	135
		RENDEMENT RÈGLEMENTAIRE	78,6	82,9
		ILVNC	6,4	4,6
		ILP	5,6	3,9
Pulvérières		Volume produit	19 681	32 388
		Volume acheté en gros	16 037	18 565
		Volume vendu en gros	21 572	17 214
		Volume consommé comptabilisé	22 262	20 740
		Volume de service + Volume sans comptage	NC	NC
		RENDEMENT RÈGLEMENTAIRE	-	74,5
		ILVNC	-	1,8
		ILP	-	1,8
Riom		Volume produit	0	0
		Volume acheté en gros	1 584 724	1 539 753
		Volume vendu en gros	0	0
		Volume consommé comptabilisé	1 164 732	1 169 329
		Volume de service + Volume sans comptage	36 644	36 644
		RENDEMENT RÈGLEMENTAIRE	75,8	78,3
		ILVNC	9,0	7,9
		ILP	8,2	7,1
Volvic (Bas)		Volume produit	281 025	270 543
		Volume acheté en gros	0	0
		Volume vendu en gros	0	0
		Volume consommé comptabilisé	200 821	191 479
		Volume de service + Volume sans comptage	2 676	3 060
		RENDEMENT RÈGLEMENTAIRE	72,4	71,9
		ILVNC	7,1	7,0
		ILP	6,9	6,7
Volvic (Haut)		Volume produit	98 245	100 419
		Volume acheté en gros	0	30 425
		Volume vendu en gros	2 579	6 734
		Volume consommé comptabilisé	62 573	63 675

	Volume de service + Volume sans comptage	1 260	3 119
RENDEMENT RÉGLEMENTAIRE		67,6	56,2
ILVNC		3,6	6,6
ILP		3,5	6,3

IV. Qualité de l'eau

Analyse de l'eau [P101.1 et P102.1]

	2019	Nombre d'autocontrôle	Nombre d'analyses ARS	Dont non- conformes	Taux de conformité
Chanat-la-Mouteyre	Paramètres biologiques	Sans objet	11	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		11	0	100%
Charbonnières-les-Varennes	Paramètres biologiques	Sans objet	11	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		13	0	100%
Châtel-Guyon	Paramètres biologiques	Sans objet	19	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		19	0	100%
Malauzat (Saint-Genest- l'Enfant)	Paramètres biologiques	NC	NC	NC	100%
	Paramètres physico-chimiques		NC	NC	100%
Marsat	Paramètres biologiques	8	4	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		4	0	100%
Mozac	Paramètres biologiques	19	11	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		11	0	100%
Pulvérières	Paramètres biologiques	Sans objet	5	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		6	0	100%
Riom	Paramètres biologiques	58	36	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		36	3	92%
Volvic (Bas)	Paramètres biologiques	Sans objet	15	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		15	0	100%
Volvic (Haut)	Paramètres biologiques	Sans objet	17	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		19	1	97%
Ex SAEP RR	Paramètres biologiques	54	13	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		13	0	100%
TOTAL	Paramètres biologiques	139	142	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		147	4	97%

2020		Nombre d'autocontrôle	Nombre d'analyses ARS	Dont non- conformes	Taux de conformité
Chanat-la-Mouteyre	Paramètres biologiques	Sans objet	5	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		5	0	100%
Charbonnières-les-Varennes	Paramètres biologiques	Sans objet	11	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		13	0	100%
Châtel-Guyon	Paramètres biologiques	Sans objet	15	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		15	0	100%
Malauzat (Saint-Genest- l'Enfant)	Paramètres biologiques	0	2	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		2	0	100%
Marsat	Paramètres biologiques	5	3	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		3	0	100%
Mozac	Paramètres biologiques	8	8	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		8	0	100%
Pulvérières	Paramètres biologiques	Sans objet	4	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		4	1	75%
Riom	Paramètres biologiques	65	23	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		23	0	100%
Volvic (Bas)	Paramètres biologiques	Sans objet	14	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		14	0	100%
Volvic (Haut)	Paramètres biologiques	Sans objet	14	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		16	0	100%
Ex SAEP RR	Paramètres biologiques	101	13	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		13	0	100%
TOTAL	Paramètres biologiques	179	112	0	100%
	Paramètres physico-chimiques		116	1	99%

V. Service aux abonnés

Gestion des relations avec les abonnés

▪ Taux de réclamations [P155.1]

Taux moyen de réclamation pour 1000 abonnés	2019	2020
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC
Charbonnières-les-Varennnes	NC	NC
Châtel-Guyon	6,7 ‰	6,8 ‰
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	0,0 ‰	0,0 ‰
Marsat	1,4 ‰	5,7 ‰
Mozac	3,8 ‰	1,1 ‰
Pulvérières	NC	NC
Riom	2,5 ‰	1,8 ‰
Volvic (Bas)	0,0 ‰	0,0 ‰
Volvic (Haut)	0,0 ‰	0,0 ‰
TOTAL	2,8 ‰	2,3 ‰

▪ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1]

Taux moyen d'interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	2019	2020
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC
Charbonnières-les-Varennnes	NC	NC
Châtel-Guyon	NC	NC
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	3,0	3,0
Marsat	8,6	1,4
Mozac	2,2	1,6
Pulvérières	8,4	8,4
Riom	2,2	1,7
Volvic (Bas)	0,0	0,0
Volvic (Haut)	0,0	0,0
TOTAL	2,3	1,5

▪ Taux d'impayés [P154.0]

<i>Taux moyen d'impayés sur les factures de l'année précédente</i>	2019	2020
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC
Charbonnières-les-Varennnes	NC	NC
Châtel-Guyon	NC	NC
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	NC	NC
Marsat	1,7 %	2,8 %
Mozac	1,3 %	2,4 %
Pulvérières	NC	NC
Riom	1,1 %	1,3 %
Volvic (Bas)		
Volvic (Haut)	1,5 %	NC
TOTAL	1,2 %	1,6 %

▪ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [P152.1]

<i>Respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</i>	<i>Délai d'ouverture</i>	2019	2020
Chanat-la-Mouteyre	NC	NC	NC
Charbonnières-les-Varennnes	NC	NC	NC
Châtel-Guyon	NC	NC	NC
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)	NC	75,0 %	100,0 %
Marsat	60 jours	71,4 %	66,7 %
Mozac	60 jours	76,5 %	86,7 %
Pulvérières	NC	NC	NC
Riom	60 jours	77,8 %	74,3 %
Volvic (Bas)	NC	100,0 %	100,0 %
Volvic (Haut)	NC	100,0 %	100,0 %
TOTAL		80,0 %	81,4 %

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité [P109.0]

€/m ³	2019	2020
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	0,0000	NC
<i>Charbonnières-les-Varennes</i>	0,0000	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	0,0012	NC
<i>Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)</i>	NC	NC
<i>Marsat</i>	0,0000	0,0000
<i>Mozac</i>	0,0000	0,0000
<i>Pulvérières</i>	NC	NC
<i>Riom</i>	0,0000	0,0000
<i>Volvic (Bas)</i>	0,0000	NC
<i>Volvic (Haut)</i>	0,0000	NC
TOTAL	0,0002	0,0000

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3. Les caractéristiques techniques du service

I. Les données usagers

Estimation de la population desservie (Source INSEE) [D201.0]

	2019	2020
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	934	941
<i>Chappes</i>	1 642	1 655
<i>Charbonnières-les-Varennnes</i>	1 759	1 728
<i>Châtel-Guyon</i>	6 195	6 152
<i>Clerlande</i>	578	564
<i>Ennezat</i>	2 483	2 484
<i>Entraigues</i>	667	661
<i>Enval</i>	1 520	1 486
<i>Malauzat</i>	1 154	1 145
<i>Marsat</i>	1 399	1 360
<i>Ménérol</i>	1 631	1 635
<i>Mozac</i>	3 877	3 878
<i>Pessat-Villeneuve</i>	678	667
<i>Pulvérières</i>	406	406
<i>Riom</i>	19 011	19 180
<i>Saint-Beauzire</i>	2 219	2 180
<i>Saint-Beauzire - Biopôle</i>	NC	NC
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	2 074	2 114
<i>Saint-Ignat</i>	909	903
<i>Saint-Laure</i>	658	653
<i>Saint-Ours-les-Roches</i>	1 650	1 670
<i>Sayat</i>	2 387	2 344
<i>Surat</i>	567	567
<i>Volvic</i>	4 555	4 487
TOTAL	58 953	58 860



Les usagers au service de l'assainissement collectif

	2019	2020
<i>Charbonnières-les-Varennnes (Paugnat)</i>	321	343
<i>Châtel-Guyon</i>	2 362	2 362
<i>Enval</i>	693	695
<i>Malauzat</i>	508	511
<i>Marsat</i>	646	657
<i>Ménétrol</i>	734	733
<i>Mozac</i>	1 823	1 830
<i>Riom</i>	8 813	8 843
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	975	984
<i>Volvic</i>	2 090	2 149
<i>Système Riom</i>	18 965	19 107

* Nombre d'usagers de Châtel-Guyon Bourg et Châtel-Guyon Saint-Hippolyte.

➤ Les données précisées à Volvic (hors système Riom) en 2020 sont réparties comme suit :

- _ Station d'épuration d'Egales : 23 usagers
- _ Station d'épuration de Viillard : 10 usagers
- _ Station d'épuration La Coussedière : 28 usagers

Volumes assujettis (m³)

Volumes domestiques

<i>En m³</i>	2018	2019	2020
<i>Charbonnières-les-Varennnes (Paugnat)</i>	25 108	29 433	29 807
<i>Châtel-Guyon</i>	283 387	294 235	275 171
<i>Enval</i>	97 396	100 820	98 753
<i>Malauzat</i>	56 194	54 692	50 335
<i>Marsat</i>	48 988	51 940	54 794
<i>Ménétrol</i>	68 700	76 211	74 478
<i>Mozac</i>	181 700	161 683	162 463
<i>Riom</i>	934 477	920 400	915 949
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	80 529	81 433	81 636
<i>Volvic</i>	195 216	169 923	192 564
<i>Système Riom</i>	1 971 695	1 940 770	1 935 950



Volumes industriels

<i>En m³</i>	2018	2019	2020
<i>Riom</i>	124 740	110 418	91 950
<i>Volvic</i>	669 167	617 777	505 690
<i>LIXIVIATS</i>	10 657	8 690	10 610
<i>Système Riom</i>	804 564	736 885	608 250

Volume total

<i>En m³</i>	2018	2019	2020
<i>Domestique</i>	1 971 695	1 940 770	1 935 950
<i>Industriel</i>	804 564	736 885	608 250
<i>Système Riom</i>	2 776 259	2 677 655	2 544 200

Autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées [D202.0]

<i>En m³</i>	2018	2019	2020
<i>Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)</i>	0	0	0
<i>Châtel-Guyon</i>	0	0	0
<i>Enval</i>	0	0	0
<i>Malauzat</i>	0	0	0
<i>Marsat</i>	0	0	0
<i>Ménérol</i>	1	0	0
<i>Mozac</i>	0	1	1
<i>Riom</i>	6	6	6
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	0	0	0
<i>Volvic</i>	2	2	2
<i>Système Riom</i>	9	9	9



II. Collecte des eaux usées

Inventaire de réseaux des eaux usées

		Linéaire des réseaux (en mètre)		
		2018	2019	2020
Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)	Réseaux de collecte	8 000 (Donnée 2020)	8 000 (Donnée 2020)	8 000
	Réseaux de transport	955	464	464
Châtel-Guyon	Réseaux de collecte	72 000	72 000	44 299
	Réseaux de transport	1 924	1 783	1 783
Enval	Réseaux de collecte	12 241	12 230	12 230
	Réseaux de transport	2 716	2 394	2 394
Malauzat	Réseaux de collecte	15 500 (Donnée 2019)	15 500	8 686
	Réseaux de transport	6 475	5 967	6 060
Marsat	Réseaux de collecte	9 751	9 761	9 762
	Réseaux de transport	3 287	3 370	3 370
Ménétrol	Réseaux de collecte	9 088	9 067	9 291
	Réseaux de transport	769	773	773
Mozac	Réseaux de collecte	22 790	23 169	23 431
	Réseaux de transport	9 621	9 168	9 410
Riom	Réseaux de collecte	89 409	91 223	90 777
	Réseaux de transport	22 988	22 990	22 990
Saint-Bonnet-près-Riom	Réseaux de collecte	12 988	13 014	13 325
	Réseaux de transport	5 310	5 264	5 264
Volvic	Réseaux de collecte	26 400 (Donnée 2019)	26 400	26 400
	Réseaux de transport	14 211	13 545	13 946
Système Riom	Réseaux de collecte	278 167	280 364	246 201
	Réseaux de transport	68 256	65 717	66 452
TOTAL		346 423	346 081	312 653



Performance de la collecte

▪ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]

	2019	2020
<i>Charbonnières-les-Vareennes (Paugnat)</i>	NC	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	92,5%	NC
<i>Enval</i>	99,7%	99,7%
<i>Malauzat</i>	NC	NC
<i>Marsat</i>	100,0%	100,0%
<i>Ménérol</i>	93,3%	93,3%
<i>Mozac</i>	99,0%	99,0%
<i>Riom</i>	97,7%	97,7%
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	NC	NC
<i>Volvic</i>	91,0%	92,0%
<i>Système Riom</i>	96,2%	96,9%

▪ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]

	2020
<i>Charbonnières-les-Vareennes (Paugnat)</i>	15
<i>Châtel-Guyon</i>	15
<i>Enval</i>	102
<i>Malauzat</i>	100
<i>Marsat</i>	102
<i>Ménérol</i>	39
<i>Mozac</i>	98
<i>Riom</i>	104
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	28
<i>Volvic</i>	25
<i>Système Riom</i>	69



Taux moyen de renouvellement [P253.2]

<i>En m</i>	2016	2017	2018	2019	2020	Taux Moyen (%)
<i>Charbonnières-les-Varennés (Paugnat)</i>	NC	NC	NC	NC	0	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	NC	NC	NC	NC	1 986	NC
<i>Enval</i>	NC	NC	NC	NC	0	NC
<i>Malauzat</i>	NC	NC	NC	NC	0	NC
<i>Marsat</i>	NC	NC	NC	NC	0	0,95 (Donnée 2018)
<i>Ménétrol</i>	NC	NC	NC	NC	0	NC
<i>Mozac</i>	NC	NC	NC	NC	323	1,06 (Donnée 2018)
<i>Riom</i>	892	1 758	127	280	0	0,67
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	NC	NC	NC	NC	0	NC
<i>Volvic*</i>	140	166	196	245	640	0,82
<i>Réseaux de transport ex-SIARR</i>	1 750	100	860	6 315	2 759	3,55
<i>Système Riom</i>	2 782	2 024	1 183	6 840	5 708	1,60

* Les données précisées à Volvic comprennent les réseaux de collecte de l'ensemble de la commune, c'est-à-dire, la partie incluse dans le système Riom et également la partie hors système Riom.



Entretien du réseau

▪ Curage des réseaux des eaux usées

		En mètres	2020	% du linéaire total
Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)	Réseaux de collecte		5	0,1%
	Réseaux de transport		0	0,0%
Châtel-Guyon	Réseaux de collecte			NC
	Réseaux de transport		0	0,0%
Enval	Réseaux de collecte		330	2,7%
	Réseaux de transport		165	6,9%
Malauzat	Réseaux de collecte		809	9,3%
	Réseaux de transport		0	0,0%
Marsat	Réseaux de collecte		880	9,0%
	Réseaux de transport		0	0,0%
Ménérol	Réseaux de collecte		2 605	28,0%
	Réseaux de transport		0	0,0%
Mozac	Réseaux de collecte		3 371	14,4%
	Réseaux de transport		1 118	11,9%
Riom	Réseaux de collecte		15 686	17,3%
	Réseaux de transport		1 000	4,3%
Saint-Bonnet-près-Riom	Réseaux de collecte		0	0,0%
	Réseaux de transport		0	0,0%
Volvic	Réseaux de collecte		200	0,8%
	Réseaux de transport		497	3,6%
Système Riom	Réseaux de collecte		23 886	9,7%
	Réseaux de transport		2 780	4,2%



- Points noirs - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau [P252.2]

	2020
<i>Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)</i>	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	NC
<i>Enval</i>	0
<i>Malauzat</i>	NC
<i>Marsat</i>	0
<i>Ménérol</i>	0
<i>Mozac</i>	0
<i>Riom</i>	5
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	NC
<i>Volvic*</i>	8
<i>Système Riom</i>	13

* Les données précisées à Volvic comprennent les réseaux de collecte de l'ensemble de la commune, c'est-à-dire, la partie incluse dans le système Riom et également la partie hors système Riom.

- Contrôle de conformité des branchements en 2020

	Nombre de contrôle de branchements	Dont conformes
<i>Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)</i>	NC	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	NC	NC
<i>Enval</i>	16	13
<i>Malauzat</i>	NC	NC
<i>Marsat</i>	7	5
<i>Ménérol</i>	3	2
<i>Mozac</i>	8	4
<i>Riom</i>	270	179
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	NC	NC
<i>Volvic</i>	31	27
<i>Système Riom</i>	335	230

* Les données précisées à Volvic comprennent les réseaux de collecte de l'ensemble de la commune, c'est-à-dire, la partie incluse dans le système Riom et également la partie hors système Riom.



▪ Inspections télévisées

<i>En m</i>	<i>2020</i>	<i>% du linéaire total</i>
<i>Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)</i>	<i>2 166</i>	<i>11,3 %</i>
<i>Châtel-Guyon</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>
<i>Enval</i>	<i>8</i>	<i>0,1 %</i>
<i>Malauzat</i>	<i>0</i>	<i>0,0 %</i>
<i>Marsat</i>	<i>0</i>	<i>0,0 %</i>
<i>Ménétrol</i>	<i>594</i>	<i>6,4 %</i>
<i>Mozac</i>	<i>494</i>	<i>2,1 %</i>
<i>Riom</i>	<i>3 772</i>	<i>4,2 %</i>
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	<i>0</i>	<i>0,0 %</i>
<i>Volvic</i>	<i>1 030</i>	<i>3,0 %</i>
<i>Systeme Riom</i>	<i>8 064</i>	<i>3,3 %</i>

➤ Pas d'inspection télévisée sur les réseaux de transport du système Riom en 2020.



V. Service aux usagers

Remarque : Les données précisées à Volvic comprennent l'ensemble de la commune, c'est-à-dire, la partie incluse dans le système Riom et également la partie hors système Riom.

Taux de réclamations [P258.1]

	2019	2020
<i>Charbonnières-les-Vareennes (Paugnat)</i>	NC	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	NC	NC
<i>Enval</i>	0,00	1,44
<i>Malauzat</i>	NC	NC
<i>Marsat</i>	1,55	0,00
<i>Ménérol</i>	0,00	1,36
<i>Mozac</i>	0,00	0,55
<i>Riom</i>	0,23	0,34
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	0,00	0,00
<i>Volvic</i>	0,00	0,45
<i>Système Riom</i>	0,19	0,44

Taux de débordement d'effluents chez l'utilisateur [P251.1]

	2019	2020
<i>Charbonnières-les-Vareennes (Paugnat)</i>	NC	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	NC	NC
<i>Enval</i>	0,0	0,0
<i>Malauzat</i>	NC	NC
<i>Marsat</i>	0,0	0,0
<i>Ménérol</i>	0,0	0,0
<i>Mozac</i>	0,0	0,0
<i>Riom</i>	0,0	0,0
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	0,0	0,0
<i>Volvic</i>	NC	NC
<i>Système Riom</i>	0,0	0,0



Taux d'impayés [P257.0]

En %	2019	2020
<i>Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)</i>	NC	NC
<i>Châtel-Guyon</i>	NC	NC
<i>Enval</i>	2,11	1,84
<i>Malauzat</i>	NC	NC
<i>Marsat</i>	1,69	3,56
<i>Ménérol</i>	1,98	0,28
<i>Mozac</i>	1,20	2,41
<i>Riom</i>	1,47	1,44
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	3,82	0,41
<i>Volvic</i>	0,62	NC
<i>Système Riom</i>	1,69	1,67

Montant des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité [P207.0]

€/m ³	2019	2020
<i>Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)</i>	0,0000	0,0000
<i>Châtel-Guyon</i>	0,0093	0,0000
<i>Enval</i>	0,0000	0,0000
<i>Malauzat</i>	0,0000	0,0000
<i>Marsat</i>	0,0000	0,0000
<i>Ménérol</i>	0,0000	0,0000
<i>Mozac</i>	0,0000	0,0000
<i>Riom</i>	0,0000	0,0000
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	0,0000	0,0000
<i>Volvic</i>	0,0000	0,0000
<i>Système Riom</i>	0,0015	0,0000



**PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

2. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif

V. Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif en 1^{er} janvier 2021

			Chanat-la-Mouteyre	Chappes	Charbonnières-les-Varennnes (hors Paugnat)
<i>DISTRIBUTION DE L'EAU</i>	<i>Part délégataire</i>	<i>Part fixe (€HT/an)</i>	0,00	19,10	0,00
		<i>Part proportionnelle (€HT/m³)</i>	0,00	0,73	0,00
	<i>Part Collectivité</i>	<i>Part fixe (€HT/an)</i>	11,00	40,00	20,00
		<i>Part proportionnelle (€HT/m³)</i>	0,91	0,83	1,30
	<i>Agence de l'eau</i>		0,23	0,45	0,23
	<i>Total (HT)</i>		147,80	301,30	203,60
	<i>TVA (5,5%)</i>		8,13	16,57	11,20
	<i>Total (TTC)</i>		155,93	317,88	214,80
<i>Total (TTC/m³)</i>		1,30	2,65	1,79	
<i>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES</i>	<i>Part délégataire</i>	<i>Part fixe (€HT/an)</i>	0,00	15,99	0,00
		<i>Part proportionnelle (€HT/m³)</i>	0,00	0,60	0,00
	<i>Part Collectivité</i>	<i>Part fixe (€HT/an)</i>	12,00	0,00	0,00
		<i>Part proportionnelle (€HT/m³)</i>	0,60	1,10	1,40
	<i>Agence de l'eau</i>		0,15	0,15	0,15
	<i>Total (HT)</i>		102,00	238,10	186,00
	<i>TVA (10%)</i>		10,20	23,81	18,60
	<i>Total (TTC)</i>		112,20	261,91	204,60
<i>Total (TTC/m³)</i>		0,94	2,18	1,71	
<i>PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)</i>	<i>Part délégataire</i>	<i>Part fixe (€HT/an)</i>	0,00	35,09	0,00
		<i>Part proportionnelle (€HT/m³)</i>	0,00	1,33	0,00
	<i>Part Collectivité</i>	<i>Part fixe (€HT/an)</i>	23,00	40,00	20,00
		<i>Part proportionnelle (€HT/m³)</i>	1,51	1,93	2,70
	<i>Agence de l'eau</i>		0,38	0,60	0,38
	<i>Total (HT)</i>		249,80	539,40	389,60
	<i>TVA</i>		18,33	40,38	29,80
	<i>Total (TTC)</i>		268,13	579,79	419,40
<i>Total (TTC/m³)</i>		2,24	4,83	3,50	



			Charbonnières- les-Vareennes (Paugnat)	Châtel- Guyon (Les Grosliers)	Châtel-Guyon (Bourg)
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,00	0,00	0,00
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	20,00	34,54	34,54
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,30	0,96	0,96
	Agence de l'eau		0,23	0,23	0,23
	Total (HT)		203,60	177,22	177,22
	TVA (5,5%)		11,20	9,75	9,75
	Total (TTC)		214,80	186,97	186,97
Total (TTC/m ³)		1,79	1,56	1,56	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,45	0,00	0,45
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,87	1,52	1,06
	Agence de l'eau		0,15	0,15	0,15
	Total (HT)		176,21	200,33	199,06
	TVA (10%)		17,62	20,03	19,91
	Total (TTC)		193,83	220,36	218,96
Total (TTC/m ³)		1,62	1,84	1,82	
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,45	0,00	0,45
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	20,00	34,54	34,54
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	2,17	2,48	2,02
	Agence de l'eau		0,38	0,38	0,38
	Total (HT)		379,81	377,55	376,28
	TVA		28,82	29,78	29,66
	Total (TTC)		408,63	407,33	405,93
Total (TTC/m ³)		3,41	3,40	3,38	



			Châtel-Guyon (Saint- Hippolyte)	Clerlande	Ennezat
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	19,10	19,10	19,10
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,73	0,73	0,73
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	40,00	40,00	40,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,83	0,83	0,83
	Agence de l'eau		0,45	0,45	0,45
	Total (HT)		301,30	301,30	301,30
	TVA (5,5%)		16,57	16,57	16,57
	Total (TTC)		317,88	317,88	317,88
	Total (TTC/m ³)		2,65	2,65	2,65
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	0,00	10,44	23,89
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,45	0,32	0,69
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	20,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,65	1,20	1,50
	Agence de l'eau		0,15	0,15	0,15
	Total (HT)		149,69	210,66	324,77
	TVA (10%)		14,97	21,07	32,48
	Total (TTC)		164,66	231,72	357,25
	Total (TTC/m ³)		1,37	1,93	2,98
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	19,10	29,54	42,99
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,18	1,05	1,42
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	40,00	40,00	60,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,48	2,03	2,33
	Agence de l'eau		0,60	0,60	0,60
	Total (HT)		450,99	511,96	626,07
	TVA		31,54	37,64	49,05
	Total (TTC)		482,54	549,60	675,13
	Total (TTC/m ³)		4,02	4,58	5,63



			Entraigues	Enval	Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	17,00	19,10	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,77	0,73	0,00
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	17,00	40,00	20,20
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,70	0,83	2,10
	Agence de l'eau		0,29	0,45	0,23
	Total (HT)		244,66	301,30	299,80
	TVA (5,5%)		13,46	16,57	16,49
	Total (TTC)		258,12	317,88	316,29
Total (TTC/m ³)		2,15	2,65	2,64	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	19,88	0,52	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,45	0,51	0,45
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	20,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,25	0,82	0,27
	Agence de l'eau		0,15	0,15	0,15
	Total (HT)		262,09	177,63	104,21
	TVA (10%)		26,21	17,76	10,42
	Total (TTC)		288,30	195,39	114,63
Total (TTC/m ³)		2,40	1,63	0,96	
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	36,88	19,62	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,22	1,24	0,45
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	37,00	40,00	20,20
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,95	1,65	2,37
	Agence de l'eau		0,44	0,60	0,38
	Total (HT)		506,75	478,93	404,01
	TVA		39,67	34,33	26,91
	Total (TTC)		546,42	513,27	430,92
Total (TTC/m ³)		4,55	4,28	3,60	



			Marsat	Ménétrol	Mozac
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégitaire	Part fixe (€HT/an)	21,63	19,10	16,59
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,59	0,73	0,21
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	15,00	40,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,75	0,83	1,52
	Agence de l'eau		0,23	0,45	0,23
	Total (HT)		345,10	301,30	251,55
	TVA (5,5%)		18,98	16,57	13,84
	Total (TTC)		364,08	317,88	265,39
	Total (TTC/m ³)		3,03	2,65	2,21
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégitaire	Part fixe (€HT/an)	10,80	5,29	5,82
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,88	0,52	0,59
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,27	0,72	0,78
	Agence de l'eau		0,15	0,15	0,15
	Total (HT)		286,54	171,75	188,49
	TVA (10%)		28,65	17,18	18,85
	Total (TTC)		315,19	188,93	207,34
	Total (TTC/m ³)		2,63	1,57	1,73
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégitaire	Part fixe (€HT/an)	32,43	24,39	22,41
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	2,47	1,25	0,80
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	15,00	40,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	2,02	1,55	2,30
	Agence de l'eau		0,38	0,60	0,38
	Total (HT)		631,64	473,05	440,04
	TVA		47,63	33,75	32,69
	Total (TTC)		679,27	506,81	472,73
	Total (TTC/m ³)		5,66	4,22	3,94



			Pessat- Villeneuve	Pulvérières	Riom
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	19,10	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,73	0,00	0,37
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	40,00	56,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,83	1,56	1,07
	Agence de l'eau		0,45	0,23	0,23
	Total (HT)		301,30	270,80	199,81
	TVA (5,5%)		16,57	14,89	10,99
	Total (TTC)		317,88	285,69	210,80
	Total (TTC/m ³)		2,65	2,38	1,76
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	6,35	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,50	0,00	0,64
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	3,15	33,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,61	0,95	0,54
	Agence de l'eau		0,15	0,15	0,15
	Total (HT)		160,36	165,00	159,76
	TVA (10%)		16,04	16,50	15,98
	Total (TTC)		176,39	181,50	175,74
	Total (TTC/m ³)		1,47	1,51	1,46
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	25,45	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,23	0,00	1,01
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	43,15	89,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,44	2,51	1,61
	Agence de l'eau		0,60	0,38	0,38
	Total (HT)		461,66	435,80	359,57
	TVA		32,61	31,39	26,97
	Total (TTC)		494,27	467,19	386,54
	Total (TTC/m ³)		4,12	3,89	3,22



			Saint-Beauzire	Saint-Beauzire - Biopôle	Saint-Bonnet- près-Riom
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	19,10	19,10	19,10
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,73	0,73	0,73
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	40,00	40,00	40,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,83	0,83	0,83
	Agence de l'eau		0,45	0,45	0,45
	Total (HT)		301,30	301,30	301,30
	TVA (5,5%)		16,57	16,57	16,57
	Total (TTC)		317,88	317,88	317,88
	Total (TTC/m ³)		2,65	2,65	2,65
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	24,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,61	0,91	0,45
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	0,00	0,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,20	1,40	1,27
	Agence de l'eau		0,15	0,15	0,15
	Total (HT)		259,31	295,11	224,21
	TVA (10%)		25,93	29,51	22,42
	Total (TTC)		285,24	324,62	246,63
	Total (TTC/m ³)		2,38	2,71	2,06
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	43,10	19,10	19,10
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,34	1,64	1,18
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	40,00	40,00	40,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	2,03	2,23	2,10
	Agence de l'eau		0,60	0,60	0,60
	Total (HT)		560,61	596,41	525,51
	TVA		42,50	46,08	38,99
	Total (TTC)		603,12	642,50	564,51
	Total (TTC/m ³)		5,03	5,36	4,71



			Saint-Ignat	Saint-Laure	Saint-Ours-les-Roches
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	17,00	17,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,77	0,77	0,00
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	17,00	17,00	52,90
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,70	0,70	1,43
	Agence de l'eau		0,29	0,29	0,30
	Total (HT)		244,66	244,66	260,50
	TVA (5,5%)		13,46	13,46	14,33
	Total (TTC)		258,12	258,12	274,83
	Total (TTC/m ³)		2,15	2,15	2,29
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	15,91	3,52	26,97
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,37	0,47	1,02
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	5,00	30,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,60	0,60	0,55
	Agence de l'eau		0,15	0,15	0,15
	Total (HT)		275,07	179,83	233,48
	TVA (10%)		27,51	17,98	23,35
	Total (TTC)		302,57	197,82	256,83
	Total (TTC/m ³)		2,52	1,65	2,14
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	32,91	20,52	26,97
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	2,14	1,24	1,02
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	22,00	47,00	52,90
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,30	1,30	1,98
	Agence de l'eau		0,44	0,44	0,45
	Total (HT)		519,73	424,49	493,98
	TVA		40,97	31,44	37,68
	Total (TTC)		560,69	455,94	531,66
	Total (TTC/m ³)		4,67	3,80	4,43



			Sayat	Surat	Volvic
DISTRIBUTION DE L'EAU	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	17,00	17,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,77	0,77	0,00
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	17,00	17,00	13,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,70	0,70	1,17
	Agence de l'eau		0,29	0,29	0,23
	Total (HT)		244,66	244,66	181,00
	TVA (5,5%)		13,46	13,46	9,96
	Total (TTC)		258,12	258,12	190,96
	Total (TTC/m ³)		2,15	2,15	1,59
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	0,00	20,16	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,18	0,77	0,45
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	0,00	15,00	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,45	1,32	0,81
	Agence de l'eau		0,15	0,15	0,15
	Total (HT)		213,47	304,03	169,01
	TVA (10%)		21,35	30,40	16,90
	Total (TTC)		234,82	334,44	185,91
	Total (TTC/m ³)		1,96	2,79	1,55
PRIX DE L'EAU TOTAL (L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)	Part délégataire	Part fixe (€HT/an)	17,00	37,16	0,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,95	1,54	0,45
	Part Collectivité	Part fixe (€HT/an)	17,00	32,00	13,00
		Part proportionnelle (€HT/m ³)	2,15	2,02	1,98
	Agence de l'eau		0,44	0,44	0,38
	Total (HT)		458,13	548,69	350,01
	TVA		34,81	43,86	26,86
	Total (TTC)		492,94	592,56	376,87
Total (TTC/m ³)		4,11	4,94	3,14	



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2. Les caractéristiques techniques du service

Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif [D301.0]

	2020
<i>Chappes</i>	46
<i>Clerlande</i>	85
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	69
<i>Charbonnières-les-Varennnes</i>	221
<i>Châtel-Guyon</i>	315
<i>Ennezat</i>	214
<i>Enval</i>	28
<i>Malauzat</i>	53
<i>Marsat</i>	41
<i>Ménérol</i>	113
<i>Mozac</i>	23
<i>Pessat-Villeneuve</i>	145
<i>Pulvérières</i>	175
<i>Riom</i>	492
<i>Saint-Beauzire</i>	225
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	62
<i>Volvic</i>	149
TOTAL	2 456

Nombre d'installations en 2020

<i>Chappes</i>	20
<i>Clerlande</i>	30
<i>Chanat-la-Mouteyre</i>	30
<i>Charbonnières-les-Varennes</i>	96
<i>Châtel-Guyon</i>	137
<i>Ennezat</i>	93
<i>Enval</i>	12
<i>Malauzat</i>	23
<i>Marsat</i>	18
<i>Ménérol</i>	49
<i>Mozac</i>	10
<i>Pessat-Villeneuve</i>	63
<i>Pulvérières</i>	76
<i>Riom</i>	214
<i>Saint-Beauzire</i>	98
<i>Saint-Bonnet-près-Riom</i>	27
<i>Volvic</i>	65
TOTAL	1 061

Contrôles réalisés en 2020

	Contrôle de conception	Contrôle d'exécution	Contrôle de bon fonctionnement hors vente immobilière	Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière	TOTAL
Chappes	0	0	0	0	0
Clerlande	NC	NC	NC	NC	3
Chanat-la-Mouteyre	0	0	0	0	0
Charbonnières-les-Varennes	0	0	0	0	0
Châtel-Guyon	0	1	0	1	2
Ennezat	0	0	0	0	0
Enval	0	0	0	0	0
Malauzat	0	0	0	0	0
Marsat	0	0	0	0	0
Ménérol	0	0	0	0	0
Mozac	1	0	0	0	1
Pessat-Villeneuve	0	0	1	1	2
Pulvérières	0	0	0	0	0
Riom	5	3	0	0	8
Saint-Beauzire	2	0	0	1	3
Saint-Bonnet-près-Riom	0	0	0	0	0
Volvic	0	0	0	0	0
				TOTAL	19



www.rlv.eu

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120718-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

RETROUVEZ LES INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'EAU
ET L'ASSAINISSEMENT SUR LE SITE WWW.RLV.EU

